

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. PIERRE MAGNAN, commissaire
 Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE
ET DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 19 février 2020 à 13 h 30
Centre de Congrès de Thetford Mines
777, 9e Rue Sud
Thetford Mines

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 19 FÉVRIER 2020

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	2
MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS ET M. YVAN FAUCHER (DM 28).....	2
GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR Mme SANDRINE DESAULNIERS ET M. GERVAIS PELLERIN (DM 73).....	14
MRC DES APPALACHES. M. LOUIS LAFERRIÈRE ET Mme CYNTHIA BOUCHER (DM 63).....	25
CENTRE E4M GEORGES BEAUDOIN (DM 71)	35
MINE KING M. YVAN FAUCHER ET M. DANIEL CYR (DM 26).....	48
GROUPE DES DOUZE ASSOCIÉS M. CLAUDE GAGNON ET M. HERMAN TURGEON (DM 6).....	63
Mme MONIQUE DESLAURIERS (DM 98)	81
M. JEAN-CLAUDE RICHARD (DM 25).....	84
TOURISME RÉGION DE THETFORD Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY et Mme HEIDI BÉDARD (DM 97).....	88
SYNDICAT DE L'UPA DES APPALACHES. M. BERTRAND GAGNÉ, Mme ROSE-MARIE DUMAS ET M. GERVAIS PAQUET (DM 47).....	102
M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU.....	107
M. SYLVAIN PILON.....	112
Mme BONNIE KERR.....	116
M. GUY BÉRARD.....	122
MOT DE LA FIN	122

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 FÉVRIER 2020 À 19 h

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, bon après-midi. Bienvenue à cette quatrième séance d'audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*.

Je souhaite la bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, et je vous en remercie.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens tout simplement à vous rappeler les règles élémentaires de procédure en audience publique.

Je demande aux personnes dont la présentation est prévue pour cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, et d'aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

Et, au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser leur point de vue.

Nous vous soulignons que vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée, et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Nous aimerions vous rappeler, enfin, l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience. Il en est de même pour toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Sans plus tarder, j'invite madame Véronique St-Gelais.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES
Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS
M. YVAN FAUCHER

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Bon après-midi.

LE PRÉSIDENT :

Bon après-midi, madame.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Je suis accompagnée, en fait, de monsieur Yvan Faucher qui est président du conseil d'administration du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines pour lequel on présente un premier mémoire.

M. YVAN FAUCHER :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Donc, je vais, en fait, puisque vous avez déjà en main le fameux mémoire, vous dresser, en fait, là, des grandes lignes dernières ce mémoire-là et ajouter quelques compléments d'information à ce dont vous avez déjà sous les yeux.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Donc, le Musée minéralogique et minier souhaite... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] potentiel certain pour le tourisme. »

Dont deux produits phares du Musée minéralogique, et j'ai nommé : le Centre historique de la mine King KB3 et la visite minière patrimoniale.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Donc, le Musée minéralogique et minier... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] en 1997 dans un nouveau bâtiment... »

Dans lequel nous sommes toujours, sur le boulevard Frontenac, construit selon les normes de l'époque. Et à l'époque, déjà, on avait une architecture plutôt novatrice rappelant l'industrie et son impact dans la région.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « En 2012, le Musée a acquis... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] de ce centre d'interprétation. »

Ce qui signifie donc que depuis 2011, à toute fin pratique, le Musée minéralogique est gestionnaire de deux lieux distincts d'interprétation, soit le Musée minéralogique et minier et le Centre historique de la mine King qui est situé au centre-ville, à peu près à trois kilomètres de distance.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « La mission du Musée est de... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] musées québécois et canadien. »

À toute fin pratique, les champs d'activités du Musée minéralogique et minier de Thetford se divisent en deux axes, soit : la mission scientifique et patrimoniale, particulièrement en lien avec la minéralogie et le patrimoine minier et industriel de la région.

Donc, à l'intérieur du musée, on retrouve une exposition permanente, qui a été modifiée dans les dernières années, trois expositions temporaires environ par année pour une période de rodage d'environ quatre mois et des activités et projets ponctuels, par exemple, des concours de photos avec -- en collaboration avec le Cégep de Thetford, des conférences, des activités grand public et une foire minéralogique qui en est, cette année, en 2020, à sa dix-neuvième édition.

On y retrouve également les visites minières patrimoniales, les tours historiques de ville et la cueillette de minéraux. Et on a également, depuis quelques années, participé à l'implantation de panneaux d'information sur certains sites miniers ayant un intérêt dans l'histoire régionale, ce qu'on appelle « les bornes terre histoire ».

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « Il faut préciser... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] répondre à sa clientèle. »

Et particulièrement différencier, notamment dans le propos de l'exposition permanente, le chrysotile des autres types d'amiante.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Le Musée et minier de Thetford possède une réserve... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] accessible aux chercheurs... »

On a également, à l'intérieur de notre collection, des équipements et des outils ayant servi à l'exploitation de l'amiante. À titre d'exemple, vous pourrez probablement le constater par vous-même en circulant devant le musée, qu'on a fait l'acquisition en 2019 d'un camion de 50 tonnes qui a été cédé gratuitement au Musée et installé en façade de l'institution.

Ce sera le cas pour un camion de 100 tonnes, celui-là, qui pourra être installé ultérieurement au courant de l'année 2020 en façade du Centre historique de la mine King ainsi qu'un gros chargeur sur roues et des godets de pelle hydraulique de dimensions différentes.

À toute fin pratique, le Musée reçoit environ, incluant la... toutes activités confondues, pardon, reçoit environ 25 000 visiteurs et participants annuellement.

La visite minière permet...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « ... aux visiteurs d'accéder... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] plan minier alors en production. »

Et on avait un véhicule spécialement aménagé pour ce type de visites.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « À la fin des opérations... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] expertise dans le patrimoine minier. »

Évidemment, encore une fois en lien avec une expérience immersive offerte en lien avec la

mission scientifique unique du Musée minéralogique.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « En juillet 2018, le Musée... »

Fin de la phrase, à la page 6: « [...] en activité pour l'année 2019. »

En contrepartie, par exemple, en 2018, on a développé, en collaboration avec le Centre d'archives de la région de Thetford, un tour historique de ville comme mesure d'atténuation du fait qu'on abandonnait la visite minière patrimoniale.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Donc, différentes mesures furent prises... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] recouverts de granulaire... »

Ou de matériel propre.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « ... pour le débarquement des visiteurs... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] certaines de ces mesures excessives et contraignantes. »

Le résultat, en fait, malgré la reprise des activités l'année dernière et un travail formidable de l'équipe du musée en termes d'interprétation et de scénarios de visites, il reste que le produit était édulcoré, malgré un contenu axé beaucoup plus sur la réalité actuelle des sites miniers, c'est-à-dire la réutilisation des bâtiments et... la reconversion des bâtiments et leurs nouveaux usages.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Le Musée souhaite poursuivre l'offre... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] Englobe vient de terminer l'installation. »

Récemment. Ce qui n'est pas négligeable non plus, en fait, c'est que la visite minière patrimoniale pour le Musée minéralogique avait cette qualité d'être un produit d'appel fort qui permettait de distinguer l'offre touristique locale de celle de d'autres régions éloignées.

Le Centre historique de la mine King, pour sa part.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « Donc, la raison d'être de ce projet... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] première activité minière d'envergure... »

On parle de 1876 à 2012 consécutif.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « ... dans la province. Sans notre intervention... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] a éliminé une source potentielle de contamination. »

Il y avait de volatiles, dont des pigeons, des poussières, et l'aspect visuel du lieu en dégradation.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 7 : « ... et permet d'aménager un parc... »

Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] 11 millions ont été investis dans le projet... »

Qui est en est à sa deuxième phase. Pour votre information, la première phase consistait d'abord en l'acquisition, la rénovation et la sécurisation des bâtiments miniers et son ouverture au public. Et la phase 2 qui est en cours actuellement consiste en la construction d'une galerie souterraine évolutive et de l'aménagement d'un parc urbain en façade du chevalement.

Avez-vous autre chose à ajouter?

LE PRÉSIDENT :

Il reste... il vous reste à peine une minute, si vous voulez faire une conclusion.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Moi, j'avais complété.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. YVAN FAUCHER :

J'ai peut-être un commentaire à rajouter. Disons qu'on... à l'heure actuelle, la gestion de l'amiante nous cause des problèmes financiers... -- bien, on va le voir plus dans la présentation qu'on aura pour le

Centre historique de la mine King, et on devait initialement, d'après l'ordre, présenter le Centre historique avant cette présentation-là -- et l'on demande, en somme, que le fonds de diversification économique de la MRC de l'Amiante revoit ses critères pour nous permettre de réaliser nos projets dans ce contexte de présence d'amiante qui génère vraiment des coûts importants. On va vous le présenter tantôt. Ici, c'est le gouvernement du Québec qui ajusterait ses critères dans ce fonds-là, ça nous permettrait de poursuivre dans le développement de ce projet-là.

Donc, vous allez en voir un petit peu plus tantôt. Merci.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Je vais ajouter une dernière information factuelle rapidement, pour vous démontrer l'impact, en fait, là, de ces visites minières là, en fait, depuis... en 2016-2017, la visite minière a attiré 2 711 personnes, ce qui représente 19 % de notre achalandage. Pour l'année 2017-2018, c'est 2 161 personnes pour 17,5 % de notre achalandage. Et l'année où on a dû cesser les opérations de la visite minière au... et la remplacer par le tour historique, c'est 511 personnes qui se sont prévaluées du tour historique au lieu de la visite minière, pour 5 % de notre achalandage.

Donc, il y a quand même une... c'est quand même un impact important.

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait... D'abord, je vous remercie.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Et vous touchez un point sur lequel je voulais vous interpeller. Donc, grosso modo, les visites touristiques des sites miniers allaient chercher dans les 2 500 personnes par année?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

De ce nombre, combien seraient des personnes de la région comparativement à hors région?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

C'est difficile pour moi de répondre.

LE PRÉSIDENT :

Environ.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Je n'ai pas isolé nécessairement cette donnée-là, mais je crois que majoritairement, ce sont des gens de l'extérieur de la région.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce que c'est... vous leur donniez une information à l'effet que le site sur lequel ils allaient pouvait contenir de l'amiante, et que l'amiante pouvait être potentiellement toxique, c'est la raison... Est-ce que vous expliquiez, au fond, le pourquoi des fenêtres fermées et des autobus, pourquoi il fallait laver les roues des autobus?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Je ne peux pas m'avancer puisque je n'étais moi-même pas à la direction du musée à ces moments-là, mais de mémoire, en fait, si je me réfère à la dernière année, c'est qu'avant le parcours, avant le départ du parcours, il y avait une introduction qui se faisait à l'intérieur de l'exposition permanente du musée où on dressait, en fait, le portrait de la région et qu'on donnait aussi de l'information factuelle par rapport aux matériaux qui étaient utilisés et exploités ici.

De mémoire -- monsieur Faucher, vous me corrigerez si je me trompe -- il n'y avait pas nécessairement de détails qui étaient donnés quant au fait qu'on doit nettoyer les pneus, on allait plutôt répondre à la question si la question était soulevée, mais sinon, on faisait juste notre petite affaire, en bon français.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y avait... vous ne donniez... vous ne leur fournissiez pas l'information à l'effet qu'il y avait des fibres d'amiante et que celles-ci sont reconnues pour être potentiellement toxiques?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Pas à ma connaissance.

M. YVAN FAUCHER :

C'était présent dans notre exposition permanente, ces éléments-là sont présents, là, les gens vont...

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que ces personnes-là qui ont assisté à l'expo... devaient assister à l'exposition permanente avant de faire le tour?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Oui.

M. YVAN FAUCHER :

C'était un combo, oui.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Oui, oui oui, c'était en...

M. YVAN FAUCHER :

C'était...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ils devaient passer par là avant d'aller...

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Oui oui oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Bien, en fait, avant même le départ de la visite, en fait, on réunissait l'ensemble des participants, si vous voulez, là, à l'intérieur du hall de l'exposition permanente pour leur dresser un portrait général, là.

LE PRÉSIDENT :

Donc...

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Donc, c'était inclus.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ils avaient cette information-là?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Ils avaient de l'information, oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y avait des personnes qui, à partir du moment où elles avaient l'information, décidaient de renoncer à aller sur la visite?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

À ma connaissance, non.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

LE COMMISSAIRE :

J'ai deux petites questions. Très intéressant, ce projet-là. Quand j'ai vu ça, j'ai trouvé ça...

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Vous avez un beau bâtiment aussi, là, donc c'est bien organisé.

Peut-être une petite rectification, je ne sais pas si ça en est une. Tantôt, est-ce que vous avez dit que, par exemple, 2016-2017, 17 % des gens avaient fait la visite de la mine?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Hum hum.

LE COMMISSAIRE :

Et ça, c'était 2 500 personnes qui ont fait la visite ou c'était 17 % de 2 500?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Non, en fait, pour 2016-2017, c'est 2 711 personnes, donc c'est 19 % de l'achalandage total du musée pour cette année-là.

LE COMMISSAIRE :

Donc, il y a eu plus que 10 000 personnes qui sont allées au musée, c'est ce que ça veut dire?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Oui oui, oui.

LE COMMISSAIRE :

Bon, c'est ça. Donc, c'est différent comme information, puis c'est à votre avantage, à votre honneur, quand même.

Vous dites qu'à ce jour, vous avez investi plus de 11 millions, et là, il manque environ cinq millions, là, que vous cherchez au niveau des programmes. Ce cinq millions là servirait à quoi, pour bonifier le projet du musée?

M. YVAN FAUCHER :

Oui, c'est dans le dossier du Centre historique de la mine King. On va en toucher, comme je disais tantôt. Ça permettrait de compléter l'aménagement, du terrain entre autres, et aussi d'améliorer les expositions dans les bâtiments.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. YVAN FAUCHER :

Entre autres, il y aurait aussi une intervention qu'on a dû couper qui était un secteur qui était contaminé aux hydrocarbures et qu'il a fallu ajuster le budget pour construire la galerie souterraine.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. YVAN FAUCHER :

Bien, cette intervention-là a été coupée. Et vu qu'elle se fait dans un contexte de présence d'amiante, elle devient extrêmement onéreuse.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Je comprends.

M. YVAN FAUCHER :

On vous l'expliquera.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. Bien, merci.

Puis une dernière petite précision, madame St-Gelais. Quand vous dites « galeries souterraines évolutives », ça veut dire quoi? Ça m'intéresse.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

En fait, c'est qu'on va traiter quatre périodes phares de l'exploitation du chrysotile ici à Thetford par différents artefacts ou par différentes machineries qui ont été utilisées.

LE COMMISSAIRE :

Il y a une séquence temporelle, là?

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Exactement. Donc, on va partir de la période 1980 et on redescend jusqu'à la période 1910...

LE COMMISSAIRE :

C'est bon.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

... qui est, à toute fin pratique, les débuts de l'exploitation souterraine.

LE COMMISSAIRE :

Bien, merci à vous deux.

Mme VÉRONIQUE ST-GELAIS :

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Madame, monsieur, merci.

Madame Sandrine Desaulniers.

GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR
Mme SANDRINE DESAULNIERS
M. GERVAIS PELLERIN

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

J'ai une présentation, là, qui...

LE COMMISSAIRE :

Elle est là.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Nous la voyons devant nous.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Vous la voyez, d'accord. Qui va juste amener un aspect plus visuel des documents qu'on retrouve dans notre mémoire.

Donc, merci de nous accueillir. Donc la...

LE COMMISSAIRE :

Vous êtes avec monsieur?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, excusez-moi, monsieur Gervais Pellerin qui est président du GROBEC.

Donc, notre présentation de notre mémoire porte sur les impacts des résidus miniers amiantés sur les ressources en eau de la Haute-Bécancour. Donc, ici, vous avez une carte, là, qui présente la zone Bécancour, tout le territoire sur lequel on travaille, et on voit que le secteur Thetford est en amont,

complètement de bassin versant de la rivière Bécancour, qui est un peu plus de 2 000 kilomètres carrés. Dans le fond, c'est pour situer, là, les activités. Ici, c'est la tête de la rivière Bécancour qui, plus en aval, alimente entre autres en eau potable différentes municipalités.

Mais quand on parle de la Haute-Bécancour, dans le fond, on fait référence un peu plus sur cette carte-ci, là. Elle est en deux secteurs : il y a le secteur de Thetford Mines qu'on voit un peu plus en pâle, mais en avant, la rivière Bécancour, dans le fond, s'élargit en différents lacs qui sont présentés. Donc, il y a tout d'abord l'étang Stater, tout de suite à la sortie de Thetford Mines. Ensuite, le lac à la Truite, le lac William et lac Joseph. Donc, essentiellement, nos informations, nos préoccupations portent sur ce territoire-ci.

Petit retour dans le temps. Donc, une carte historique qui montre les modifications importantes qui ont été apportées au réseau hydrographique, surtout dans les années 50. Donc, on aperçoit, là, au centre de la carte le lac Noir, anciennement, qui a été dragué, vidé, pompé, entre autres vers les trois étangs qui sont en rouge sur la carte, donc trois étangs de décantation.

Le seul qui nous reste, c'est l'étang Stater qui est tout en haut de la carte et qui se situe en amont du lac à la Truite et qui est à même le cours de la rivière Bécancour. Il est encore existant, il remplit encore un certain rôle, mais il ne suffit pas à la tâche, comme ça a été démontré, entre autres, là, par les présentations de monsieur Olivier Jacques, là, de l'Université Laval plus tôt.

Puis d'autre part, on voit aussi que la rivière Bécancour qui, avant, traversait le lac Noir a été détournée et redressée, donc sur plus de deux kilomètres.

Donc, l'héritage que ça nous donne aujourd'hui. Là, on a une carte qui présente un peu plus le secteur centre-ville, le secteur minier de Thetford Mines. Donc, on a des fosses, principalement de mines qui se remplissent depuis la cessation de l'exploitation. Il y a certainement un système de drainage souterrain qui existe, mais il est inconnu à notre connaissance, donc on ne connaît pas la qualité non plus de l'eau qu'on retrouve dans ces fosses-là ni leur exutoire vers le réseau hydrographique de surface.

Et, d'autre part, ce qu'on voit en hachuré, c'est les haldes minières. Donc, on a à peu près 1 400 hectares de haldes qui se retrouvent sur le territoire, dont 265 ont été caractérisés comme ayant -- subissant de l'érosion hydrique active.

Donc, sur les photos ici, on voit, dans le fond, d'un côté, là, les décrochements qu'on peut observer. C'est à peu près cinq hectares de... Ces données-là datent de 2014, donc ça peut être avoir évolué. Donc, des décrochements majeurs qui, eux-mêmes, peuvent représenter des fois plus d'un hectare de décrochement. Et sur l'autre photo, on voit typiquement plus du ravinement. Donc, on voit l'effet de l'eau ou de la fonte des neiges sur les haldes, et c'est principalement les haldes de résidus

miniers, donc, qui subissent cette érosion-là. Les stériles miniers, des fois, avaient des granulométries plus grossières, et des fois la végétation a pu s'implanter.

Ce qu'on constate, c'est que sur les haldes de résidus miniers, il n'y a pas de végétation qui s'implante, et du fait qu'elles ont été créées par l'apport de matériel par le sommet, elles ont des pentes instables, donc elles sont en rupture d'équilibre constante. Donc, c'est à peu près... ces 265 hectares-là de haldes sont considérés instables.

On voit qu'il y a des écoulements préférenciels qui se créent pour... et l'eau sur les deux... les deux photos, dans le fond, ce n'est pas toujours évident, mais on voit que finalement, l'eau qui ruisselle sur les haldes finit par être... acquérir assez de compétence pour transporter les sédiments jusqu'aux cours d'eau qui sont en bas des haldes et qui sont très proches. Donc, ça mène à des apports directs...

LE COMMISSAIRE :

La personne qui a pris la photo de droite était sur la halde?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Était sur la halde, oui. Dans le temps où on avait le droit d'y aller. Donc, voilà.

Et puis ce qu'on constate aussi, c'est que les bandes riveraines végétales qui, typiquement, sont une mesure qu'on préconise pour protéger les cours d'eau, dans ce cas-ci ne suffisent pas à la tâche. Donc, elles se font complètement enterrer sous l'apport sédimentaire et ça tue les bandes riveraines à certains endroits.

Donc, c'est la preuve qu'il y a beaucoup d'apports ponctuels à différents endroits de résidus miniers amiantés, et comme on a su, entre autres par les présentations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, que les haldes ont un pH typiquement alcalin d'autour de 9, qu'il y a présence de plusieurs métaux et des fibres d'amiante, on peut supposer que tous ces composés-là se retrouvent, et le pH qu'on a mesuré dans la rivière à quelques occasions est effectivement alcalin.

Donc, ça nous amène à nos constats que je vais repasser rapidement, mais comme quoi les résidus miniers amiantés ont des impacts néfastes sur les écosystèmes aquatiques en apportant un pH alcalin, des métaux et des fibres, et sur les résidents en général de la Haute-Béancour.

Il y a un manque de suivi également de la qualité de l'eau de surface et un manque de connaissance scientifique sur l'impact, entre autres, des fibres d'amiante sur la santé humaine et la vie aquatique.

Et on constate également que, mis à part quelques sites qui ont été revégétalisés, il n'y a aucune mesure de contrôle des eaux de ruissellement des sites miniers qui n'est exigée.

Et, en général, on constate finalement qu'il y a un immobilisme, une incohérence aussi au niveau *administrative*, là, dans le secteur de Thetford Mines par rapport à l'encadrement des sites miniers, de leurs impacts sur les ressources en eau.

Et à cet effet-là, j'aimerais soulever le point que dans... en aval du secteur minier, quand il y a des groupes, là, des municipalités, entre autres, qui veulent faire... il y a des bancs de sédiments qui s'accumulent dans la rivière Bécancour, et il y a une volonté de pouvoir retirer ces sédiments-là pour rétablir l'écoulement des eaux. Le ministère de l'Environnement leur demande de caractériser le banc de sédiments pour vérifier la teneur en fibres d'amiante, notamment.

Ces études-là sont très coûteuses, et la réponse est que s'il y a présence d'amiante, les sédiments devront être transportés vers des lieux d'entreposage certifiés. Ce que ça nous laisse à penser, c'est que la facture de la restauration des écosystèmes aquatiques de la Haute-Bécancour est en train d'être refilée aux résidents en aval de Thetford Mines. Donc, de ce côté-là, il y a une incohérence puisqu'il n'y a rien qui est exigé au niveau des propriétaires des sites même.

Et d'autre part, ce qu'on constate comme... le cinquième constat, c'est qu'il n'y a aucun suivi de la qualité de l'eau et des sites et, par conséquent, il n'y a aucun constat d'infraction qui n'est émis.

On comprend, par contre, que le ministère de l'Environnement est dans une situation... est mal outillé, dans le fond, puisqu'il doit faire la preuve que les sites contaminent. Et ce qu'on comprend, c'est que si on prend une bouteille d'échantillon d'eau dans la rivière aujourd'hui et qu'on y retrouve potentiellement des matières en suspension, des fibres d'amiante, des métaux et un pH alcalin, c'est impossible pour quiconque de faire la preuve que... quelle proportion de ces contaminants-là proviennent de quel site et de quel propriétaire. Donc, c'est... le rôle du ministère, il est... il ne peut pas jouer son rôle, et on croit que, dans le fond, la preuve ne devrait pas incomber au ministère de l'Environnement. Ça devrait être aux propriétaires des sites de montrer qu'ils n'émettent aucun contaminant.

Au niveau de la restauration des sites miniers, j'ai fait un extrait du rapport sectoriel du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui présentait pour quel site, dans le coin de Thetford -- dans le secteur Thetford Mines, des plans de restauration ont été demandés et déposés, et on constate que pour plusieurs sites, il y a des plans, mais aucune restauration des haldes riveraines, notamment, n'a été amorcée. Il est dit, dans la Loi sur les mines, que la restauration doit être amorcée trois ans après la fin de l'exploitation. On nous dit que les dernières mines ont fermé en 2012, nous sommes en 2020, et donc, ça fait plus de trois ans. Donc, on constate que... voilà, il y a neuf sites miniers dont l'exploitation est terminée depuis plus de trois ans, mais qui ne... dont la restauration n'est toujours pas amorcée. En

général, on constate, donc, qu'il y a plusieurs lois et règlements qui sont enfreints, bon, en toute impunité.

D'autre part, on a vu que vous aviez demandé, dans le cadre de vos travaux, une évaluation des coûts de la végétalisation des haldes au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et selon nous, ils sont grandement sous-évalués, notamment parce qu'ils ne tiennent pas compte du fait qu'il faut reprofiler les pentes des haldes. Comme on peut voir en ce moment, la végétation ne tient pas, et on suggère davantage d'aller voir du côté du ministère des Transports du Québec, qui ont fait des travaux de réaménagement de la route 112 à Black Lake dans les années 2011-2015, et ils ont dû retaluter les haldes et recréer des... reprofiler, retaluter et implanter de la végétation. Donc, peut-être que les frais encourus par ces opérations-là seraient plus représentatifs de la végétalisation des haldes.

Puis on constate également en général que, bon, les coûts qui avaient été évalués pour la végétalisation s'élevaient à 700 millions de dollars à peu près pour les haldes. Nous, on croit que c'est sous-évalué, mais d'une manière ou d'une autre, vraisemblablement, ni les propriétaires actuels des terrains ni les municipalités locales ne sont en mesure d'assurer la restauration des anciens sites miniers d'amiante.

Donc là, on tombe du côté plus recommandations, qui se divise en trois blocs. Il y a une première série de recommandations en lien avec l'acquisition de connaissances. Dans le fond, on recommande que le Québec et le Canada, là, collaborent entre autres avec l'Union européenne et commandent davantage d'études sur les effets de l'ingestion des fibres d'amiante chez l'humain. Parce que tous les chercheurs semblent s'entendre pour dire qu'il manque de données pour avoir des conclusions fermes.

Développer également et mettre en œuvre un programme suivi du drainage souterrain des sites miniers de Thetford Mines et un programme de suivi de la qualité de l'eau de surface de la rivière Bécancour et de ses affluents afin, là, de vérifier les paramètres en lien avec ce qu'on nommait, le pH, l'amiante et les métaux, notamment.

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait conclure.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Il faudrait conclure. Donc, je vais accélérer. Dans le fond, il y a des choses ici, là, qui ont déjà été dites.

Je vais juste vous montrer, dans le fond, les travaux, là, qui ont été faits par le ministère des Transports à Black Lake donnent une idée, là, de l'espace nécessaire pour revégétaliser les sites. Et

dans une étude qui a été produite par le GROBEC, là, à la demande de la Ville de Thetford Mines, on a identifié des secteurs prioritaires. Donc, on voit les secteurs 5 et 6 sur cette carte-ci qui sont, dans le fond, les haldes riveraines qui, selon nous, devraient être restaurées en premier ou valorisées en premier parce qu'elles sont... elles déboulent littéralement dans la rivière Bécancour, comme on en voit un exemple ici sur la photo.

Donc, il n'y a pas d'espace pour installer des bassins de sédimentation ou aller entretenir des bassins de sédimentation à leur pied. Donc, selon... et dans le cas de cette halde-ci, là, donc la halde sur laquelle le photographe est installé, elle est coincée entre un chemin de fer et la rivière, donc il n'y a pas d'espace pour du reprofilage.

Et pour finir avec la valorisation des résidus miniers amiantés, dans le fond, c'est ce qu'on... on propose, là, que s'il y a une valorisation, qu'elle soit faite d'abord et avant tout à partir de ces haldes-là et qu'il y ait une capacité de support des écosystèmes aquatiques, là, qui soit évaluée si on vient ajouter, là, des nouveaux composés dans la chaîne.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

LE COMMISSAIRE :

Vous vous doutez que je vais certainement avoir des questions. Bien, je vous dirais d'abord un commentaire : vous faites un bon travail, parce qu'actuellement, j'ai cherché les informations sur l'impact des résidus miniers amiantés sur les écosystèmes aquatiques, et puis à part le GROSBEC, il n'y a pas beaucoup d'informations passées. Et puis ça, on l'a noté lors de la première partie des audiences et présentes. Donc, je pense que... continuez, en tout cas, comme ça, parce que ça fait quand même... ça nous permet d'avoir des informations de base sur l'impact des haldes sur les milieux aquatiques.

J'ai quelques questions. En passant, la carte d'archives que vous avez présentée dans votre rapport est très parlante parce que ça nous permet de visualiser vraiment comment était l'écosystème avant, ou le paysage, comment il est aujourd'hui, et ça, c'est quand même... ça m'a aidé beaucoup.

Vous mentionnez à quelque part que les fibres sont visibles à l'oeil nu dans l'eau, et je suis... je vous crois. Je suis curieux de savoir comment vous faites ça et comment... est-ce que c'était par l'accumulation des fibres ou? Parce que ce n'est pas gros, une fibre. Comment vous arrivez à faire ça?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

En fait, oui, c'est ça, j'ai fermé la... j'ai cherché la fameuse photo que je n'ai pas retrouvée, mais on pourra la retrouver. En fait, c'est qu'elles se ramassent souvent en surface, flottent, et elles se ramassent sur le bord, accrochées dans les herbes ou toutes amalgamées, là, sur les berges.

LE COMMISSAIRE :

Donc, encore aujourd'hui?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Encore aujourd'hui.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, quand même, c'est...

Si on revient sur un de vos constats, vous mentionnez que :

« Les résidus miniers amiantés ont des impacts -- puis vous l'avez rementionné tout à l'heure dans vos constats, là -- ont un impact néfaste sur les écosystèmes aquatiques et les résidents de la Haute-Bécancour. »

Sur quelles caractéristiques précisément vous faites allusion dans ce constat-là?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Au niveau des résidents ou en général?

LE COMMISSAIRE :

Résidents, les deux. Il y a les... en fait, il y a les écosystèmes aquatiques. Donc, vous avez mentionné les sédiments, vous avez mentionné... mais est-ce qu'il y a d'autres aspects que vous avez documentés qui permettent de constater des effets néfastes?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Dans le fond, ce qu'on constate le plus, c'est l'ensablement du lac à la Truite pour... le premier en ligne, mais éventuellement, des effets aussi d'ensablement au niveau du lac William, et éventuellement,

Joseph. L'étude paléolimnologique en cours...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

... va nous éclairer davantage à ce sujet au cours de la prochaine année. Mais ce qui est certain, c'est qu'au rythme actuel où s'ensable le lac à la Truite, il est menacé de devenir lui-même un étang d'ici 100 ans, donc une perte de jouissance et de valeur, là...

LE COMMISSAIRE :

Pour les résidents.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

... pour les résidents limitrophes. Et le lac William est un joyau de la région. Il y a beaucoup de pêche sportive qui s'y fait. C'est un lac plus profond.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Mais il connaît déjà une anoxie dans le fond. Donc, c'est les... c'est à ce niveau-là qu'on craint les impacts. Et au niveau des résidents, bien voilà, c'est la perte de jouissance, là, des écosystèmes, entre autres.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Vous mentionnez, à votre recommandation 7, là :

« En attendant la restauration ou la valorisation, aménager des mesures temporaires de contrôle des résidus amiantés en bordure des cours d'eau d'ici 2025. »

Puis ensuite, vous déclinez :

« L'Élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de contrôle des sédiments amiantés de la Haute-Bécancour. »

Donc, d'élaborer un plan comme ça. Donc, est-ce que ce plan-là vise spécifiquement les aménagements temporaires que vous voulez mettre en place?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, c'est l'idée, dans le fond, parce qu'on comprend qu'il y a des plans de restauration qui existent, il y a une démarche globale qui existe, mais c'est le temps, là, qui... on ne connaît pas le temps. Ça semble plus être à moyen, long terme, donc on dit : à court terme, en attendant que la restauration finale ou via la valorisation ou simplement la restauration...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

... il faut mettre des... minimalement des bassins de sédimentation...

LE COMMISSAIRE :

C'est ce que j'allais vous demander. C'est ça.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

... au pied des haldes où est-ce qu'on peut le faire. Mais sur d'autres sites, comme je montrais tout à l'heure, où est-ce qu'il n'y a pas d'espace pour des bassins de sédimentation, l'idée, bien sûr, c'est de faire faire une étude par des ingénieurs et que les gens proposent des solutions. Mais, bon, on s'imagine toutes sortes de scénarios comme, bon, oui, la végétalisation des haldes riveraines là où il y a de l'espace. Sinon, ça peut être de canaliser la rivière Bécancour temporairement. Enfin, temporairement, essayer d'éviter finalement que les sédiments se ramassent dans la rivière.

LE COMMISSAIRE :

Et est-ce que vous êtes... vous êtes certainement au fait, il y a un intervenant qui nous a parlé de ça ce matin, que les bassins de sédimentation, ça fonctionne bien, mais lorsqu'ils sont pleins, le ministère vous empêche de déplacer les sédiments, ou de les vider, en fait. Est-ce que vous êtes au fait de ça? Parce que là, ça devient une matière qui contient de l'amiante.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, on a consulté le ministère de l'Environnement régional dans le cadre de l'élaboration de ce plan-là puis qui fait l'objet d'une demande d'une subvention en ce moment. On a reçu leur avis comme quoi, oui, c'est sûr que les sédiments qui seraient retirés de ce bassin-là devraient être traités comme tout sédiment contenant de l'amiante ici à Thetford.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, il y a encore du travail à faire.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Bien, je vous remercie beaucoup. Ça répond à mes questions.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Merci à vous.

M. GERVAIS PELLERIN :

Moi, j'ai un petit commentaire ou, en fait, c'est une invitation. Je ne sais pas si c'est prévu, mais je pense que ça vaudrait la... en tout cas, la peine que les commissaires fassent un survol aérien puis que... si vous le faites au niveau des haldes, tout ça, de vérifier ou, en tout cas, du moins, de voir ça sous l'optique de comment se déplacent les sédiments et la présence de la rivière. Je pense que c'est frappant, là, quand on voit ça *live* en haut. On a beau voir des photos, là, mais on ne voit pas la gravité de la situation autrement que de façon *vif*.

LE COMMISSAIRE :

On va tenter d'organiser ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Attendez. Juste une toute petite question marginale, je dirais, par rapport à votre dossier. À partir du DM73.4, donc la quatrième annexe que vous avez ajoutée... Ça va?

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Je n'ai pas ajouté d'annexes. Je ne suis pas sûre que ça soit...

LE PRÉSIDENT :

C'est marqué : « GROBEC, extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration GROBEC tenu le 5 décembre. »

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Ah, pardon. Oui, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien ça? Vous indiquez à un endroit :

« [...] *demandant* -- c'est un "considérant", hein? -- *demandant à Thetford Mines d'accélérer la mise en oeuvre de son plan de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.* »

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez... Or, dans votre présentation, vous avez exclusivement fait un lien entre les haldes et la qualité des eaux -- la qualité du milieu aquatique, vous n'avez pas du tout fait mention aux eaux usées. Est-ce que c'est volontaire? Est-ce que...

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Oui, bien, dans le fond, c'est que les paramètres de la qualité de l'eau qui sont affectés, entre autres, là, par les ouvrages d'assainissement des eaux de la Ville de Thetford, ce sont surtout les coliformes fécaux parce que pour l'instant, il n'y a pas de filière de désinfection à l'usine de traitement et il y a des débordements, là, du réseau d'égouts. Donc, ça entraîne des quantités importantes de coliformes fécaux qui sont le principal élément déclassant, là, au niveau de l'IQBP de la station de qualité de l'eau de la rivière. Mais ça n'a pas de lien. Les coliformes fécaux ne sont pas de source minière, donc c'est pour ça qu'on exclut... on excluait ce thème-là.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Merci.

Mme SANDRINE DESAULNIERS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Louis Lafrenière.

**MRC DES APPALACHES
M. LOUIS LAFERRIÈRE
Mme CYNTHIA BOUCHER**

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Donc, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Je me présente, Louis Lafférière, je suis directeur général de la MRC des Appalaches, et ma collègue, madame Cynthia Boucher, qui est directrice de l'aménagement et de l'environnement.

Je voulais juste signifier d'abord, au niveau de la présence de monsieur Paul Vachon, le préfet de la MRC des Appalaches. Il aurait bien souhaité venir présenter le mémoire, mais malheureusement, il est à l'extérieur du pays, donc il ne pourra pas vous le présenter. Donc, on va le remplacer aujourd'hui pour la synthèse du mémoire.

Ça fait qu'on va aborder les différentes parties qu'il y avait à l'intérieur du mémoire, pour finaliser avec les principales recommandations qui étaient incluses au mémoire.

Donc, tout d'abord, en tant que région, nous ne nions pas notre passé, nous l'assumons pleinement. À une époque aujourd'hui révolue, l'insouciance et l'ignorance prévalaient quant au risque

relié à l'amiante. Même si cette époque est maintenant loin derrière nous, nous en subissons toujours les effets.

« La MRC de L'Amiante -- autrefois la MRC de l'Amiante -- c'est aussi l'histoire du Québec. C'est la fierté d'une population d'avoir contribué de façon significative au développement et à la prospérité de l'ensemble du Québec et c'est toujours dans sa volonté de contribuer à son épanouissement. »

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « La MRC des Appalaches... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] plus forte raison de sa ville-centre... »

La ville de Thetford Mines, qui est le principal pôle populationnel de services et économique de la MRC.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « La région doit pouvoir continuer... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] occasionner une dévitalisation régionale. »

Et non pas seulement de la ville et des municipalités où les haldes sont présentes.

D'un point de vue plus social, on constate que le message de la Santé publique ne passe pas régionalement. Pourquoi? Selon nous, plusieurs incohérences alimentent l'incompréhension. Nous savons que les effets néfastes aujourd'hui ressentis sont tributaires d'une situation passée. Donc, pourquoi prendre aujourd'hui des mesures en lien avec des situations qui ne représentent plus notre réalité d'aujourd'hui?

Nous ne comprenons pas pourquoi notre milieu est plus à risque pour les touristes, les travailleurs, que pour les familles qui l'habitent, et finalement, pourquoi, dans un milieu, les répercussions d'une situation tant décriée ne se reflètent pas dans la réalité locale.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Nous ne pouvons passer sous silence la réalité du territoire de la MRC.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Bien que les mines ne soient plus... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] axé sur le développement des mines. »

Entraînant parfois des déménagements de quartiers complets.

La contiguïté des sites miniers...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « ... avec les secteurs bâtis... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] concernant la présence potentielle d'amiante. »

Nous avons tout de même établi, dans le schéma d'aménagement, des dispositions relatives aux sites miniers où certains usages, comme les habitations et les commerces et services, ne sont pas autorisés à l'intérieur de ces affectations minières.

Par ailleurs, certains éléments pourraient paraître absents du schéma d'aménagement, notamment des normes quant à des distances séparatrices à respecter entre certains usages sensibles et les haldes et puits de mine. Cette décision est appuyée par l'absence de données rigoureuses quant au niveau de dangerosité dans l'air pour la population et par...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 8 : « ... les orientations gouvernementales... »

Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] qui seront recueillies avec l'Observatoire... »

Tel que proposé dans nos recommandations.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

D'un point de vue du développement économique, ça a été mentionné ce matin dans la présentation du mémoire au niveau de la SDE de la région de Thetford, la MRC des Appalaches a choisi de confier le mandat de développement économique à la Société de développement. Donc, l'ensemble des détails au niveau des enjeux au niveau du... des enjeux économiques, on peut dire que la MRC des Appalaches endosse et partage la position à ce niveau-là de la SDE.

En résumé :

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 13 : « ... nous sommes convaincus que... »

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] explorée et valorisée. »

Nous partageons également leur opinion quant au fait que le contexte actuel crée un climat d'incertitudes pour l'investissement et nuit par le fait même au développement de projets innovants.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 13 : « Nous tenons également à préciser... »

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] au détriment de la sécurité... »

Et de la santé des travailleurs et de la population.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 13 : « Nous sommes persuadés qu'il est... »

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] le démontrent très bien. »

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Par exemple, au niveau touristique.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 14 : « La valorisation des sites miniers... »

Fin de la phrase, à la page 14 : « [...] admirer ces paysages spectaculaires. »

On peut penser aux sentiers des mineurs à Sacré-Cœur-de-Jésus où on peut y pratiquer des sports d'hiver, de la marche en été et même de la pêche. Ou encore au Centre historique de la mine King au centre-ville de Thetford Mines. On en a eu un écho plus tôt et on en aura un autre écho plus tard.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 15 : « Nous souhaitons que la mise en valeur... »

Fin de la phrase, à la page 15 : « [...] et touristique pour la région. »

Pour les prochains points, nous nous sommes inspirés des questions qu'on a eues lors de la rencontre sectorielle citoyens/municipalité en janvier dernier.

D'emblée, un statu quo ne serait pas acceptable du point de vue du développement économique ni même au niveau environnemental. On en a eu un exemple avec GROBEC : la rivière Bécancour serpente au travers les haldes minières où il y a de l'érosion qui entraîne de la sédimentation dans les

lacs situés en aval, dont le lac à la Truite à Irlande. Avec un tel statu quo, ces problèmes d'érosion et d'ensablement ne seraient probablement jamais réglés.

Par ailleurs...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 16 : « Le statu quo alimenterait l'incertitude... »

Fin de la phrase, à la page 18 : « [...] valorisation des résidus miniers amiantés. »

On le sait, les haldes minières sont composées de plusieurs éléments et minéraux, qui ont une valeur économique intéressante et importante pour la région.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Donc, suite à ça, la MRC a émis neuf recommandations au total. Je vais les énumérer.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 19 : « La MRC des Appalaches est d'avis... »

Fin de la phrase, à la page 19 : « [...] localisé à Thetford Mines. »

Et qu'il soit financé par le gouvernement du Québec de façon pérenne pour la mise en place et le maintien d'un tel observatoire.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 19 : « La MRC des Appalaches recommande que des mesures de suivis environnementales... »

Fin de la phrase, à la page 20 : « [...] au Règlement sur les matières dangereuses. »

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous deux.

Madame Gauthier?

LA COMMISSAIRE :

Bonjour. Alors, dans votre mémoire, vous nous avez bien cité... Vous vous y attendez à ce que je peux voir. Vous aviez bien cité les orientations gouvernementales qui donnent de plein droit à la MRC de déterminer des distances séparatrices.

Est-ce que vous avez des distances séparatrices pour quelques contraintes anthropiques en ce moment sur votre territoire?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Non.

LA COMMISSAIRE :

Donc, même par rapport à l'usage industriel?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Pas par rapport...

LA COMMISSAIRE :

L'affectation, pardon.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

... à des usages industriels. On en a, par exemple, par rapport aux sites de dépôt à neige, par exemple, des trucs comme ça, mais pas par rapport à des sites industriels ou à des sites miniers. On n'en a pas.

LA COMMISSAIRE :

Vous n'en avez pas. Mais en... est-ce qu'il y a... je ne connais pas très bien votre territoire, là, et je n'ai pas eu la chance de bien examiner toute la cartographie, mais est-ce qu'il y a des contraintes naturelles, est-ce qu'il y a des zones tampons naturelles qui se font, justement, entre les secteurs plus à risque?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Plus miniers, vous voulez dire?

LA COMMISSAIRE :

Ou plus miniers ou industriels.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

C'est sûr que nos parcs industriels sont habituellement à l'intérieur de nos périmètres urbains, que ce soit dans la ville de Thetford ou dans les autres municipalités du territoire. Par contre, quand on regarde les cartes, si je fais juste m'en tenir aux sites miniers versus le développement urbain, c'est ce qu'on dit aussi dans notre mémoire, c'est qu'on est vraiment en... je n'ai pas envie de dire « en symbiose », là, mais pratiquement...

LA COMMISSAIRE :

Non, mais ça, je l'ai compris.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui, c'est ça.

LA COMMISSAIRE :

Mais j'essaie juste de voir si on se détache du... juste par rapport à un petit peu comment est-ce que le territoire est aménagé, si je me détache des sites miniers, mais je m'en vais vers d'autres activités, que ce soit des activités industrielles, des activités commerciales, et caetera, est-ce qu'à ce moment-là vous avez identifié certaines contraintes sur votre territoire par rapport à l'aménagement?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Non.

LA COMMISSAIRE :

Non, O.K. C'est tout. Merci.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Moi, j'aurais une question pour vous. Merci pour votre présentation.

À la section « Perception régionale », vous présentez très bien, là, la problématique, c'est très clair. Est-ce que, selon vous... vers où on devrait aller ou vous devriez aller pour trouver une solution à ça? Si vous aviez, vous, une recommandation explicite à faire à ce niveau-là?

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Bien, pour parler à ce niveau-là, en mon nom personnel, je pense que déjà la démarche dans laquelle on est actuellement au niveau du BAPE, d'avoir un lieu de discussions et d'échanges là-dessus, c'est déjà, je dirais, une première étape. Suite à cette démarche-là, on a déjà eu, dans un autre cas, dans un avis au niveau d'un projet de règlement en cours, un premier contact avec la Direction régionale de la santé publique. Donc, il y a déjà un pas, je dirais, qui est fait vers la communication. Puis je reviendrais vis-à-vis beaucoup en lien avec la recommandation au niveau de l'ouverture, d'avoir un contact, je dirais, puis une présence même physique au niveau de différents ministères.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous parlez des bureaux, là, installés...

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Exactement, que ce soit un bureau ou des représentants, mais vraiment pour avoir un lieu d'échanges puis un contact privilégié avec les différents intervenants pour établir ce contact-là, je pense que c'est une belle avenue.

LE COMMISSAIRE :

Parce que j'ai d'ailleurs remarqué cette recommandation-là puis je la voyais en lien avec la question de la perception régionale puis je pense que ça serait sans doute une bonne... ce serait peut-être une bonne idée.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Exact.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être une observation pour laquelle je vous demanderais une correction de compréhension.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Il me semble, il y a deux éléments un peu divergents dans le cadre de votre mémoire. Quand vous traitez du statu quo, vous indiquez que le statu quo...

« Si le statu quo était privilégié, ces problèmes d'érosion, d'ensablement ne seraient probablement jamais réglés... »

Donc, vous reconnaissez qu'il faut faire quelque chose avec les haldes. Et, par contre, à la page 18, dans la partie « Végétalisation des haldes », vous dites : « Attention, il est important de préciser qu'il ne faut pas végétaliser toutes les haldes... » Vous n'avez pas besoin des pages, je vous donne l'essentiel, là. « Attention, ne végétalisons pas toutes les haldes parce que ces éléments font partie intégrante du paysage et donc ne devraient pas, conséquemment, être tous reverdis. »

S'ils ne sont pas tous reverdis, bien, c'est ceux qui vont contribuer à l'érosion. Alors, ça serait quoi la position?

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Bien, tu peux y aller, je compléterai.

Mme CYNTHIA BOUCHER :

O.K. Bien, en fait, c'est sûr que, premièrement, on a d'immenses sites miniers avec d'immenses

haldes minières, donc c'est sûr que l'idée, c'est... ce qu'on dit, nous autres, c'est : oui à végétaliser, puis à ce moment-là, on pourra toujours regarder là où on devrait végétaliser en priorité à la limite, mais tout en gardant ce... ces sites miniers là où... les laisser visibles pour les touristes, à la limite, là. Parce que c'est quand même un élément fort de notre territoire, ces haldes minières là.

Mais évidemment, quand on dit : « Il ne faut pas les végétaliser tous », bien, il y a toujours un travail à faire pour s'assurer lesquels on devrait prioriser en végétalisation versus d'autres. Mais c'est sûr que si on a une problématique d'érosion, bien là, on pourra travailler ensemble pour peut-être végétaliser ces haldes-là versus d'autres, les laisser à la... apparentes, finalement, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, au fond, votre position, c'est : « Oui à la valorisation des résidus miniers amiantés... »

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

« ... oui à la végétalisation et oui à la conservation de certaines haldes telles qu'elles sont actuellement »?

Mme CYNTHIA BOUCHER :

Oui.

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Dans un monde idéal, ça sera ça votre position?

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Exact. C'est d'avoir une possibilité au moins pour qu'on soit en mesure d'établir un plan puis une logique puis une réflexion, de le faire en concertation, mais pour ne pas se fermer des portes, mais de le faire aussi d'une façon qui va être réfléchi, intelligente, puis ne pas faire des applications mur à mur sur des contextes qui sont relativement complexes et différents aussi selon les secteurs et les réalités.

LE PRÉSIDENT :

C'est très clair.

LE COMMISSAIRE :

Puis c'est un sujet qui est venu sur la table pendant la première partie des audiences. Est-ce que vous croyez que... on parle de siècles de... potentiellement d'utilisation des haldes, là, si jamais il y avait de la valorisation. Est-ce que vous croyez que la végétalisation pourrait être une situation temporaire avant, par exemple, l'utilisation d'une halde dans 125 ans?

M. LOUIS LAFERRIÈRE :

Bien, dans ce sens-là, je dirais que oui, dans l'optique où on a un plan puis une logique d'établis de développement, je pense qu'il y a moyen d'avoir des mesures de mitigation, si on peut le voir comme ça, au niveau de la végétalisation, mais tout en se gardant des portes ouvertes éventuelles, qu'on puisse faire un certain développement aussi à ce niveau-là.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Alors, nous avons... le prochain intervenant est à notre salle à Québec, au BAPE, monsieur Georges Beaudoin.

**CENTRE E4M
M. GEORGES BEAUDOIN**

M. GEORGES BEAUDOIN :

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous entends très bien. Merci.

M. GEORGES BEAUDOIN :

Très bien.

Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire, merci de me recevoir aujourd'hui. Donc, mon nom est Georges Beaudoin, je suis le directeur d'un centre de recherche reconnu de l'Université Laval, le Centre de recherche sur la géologie et l'ingénierie des ressources minérales, et notre centre de recherche -- je vais peser sur le bon bouton, ça va aller mieux -- travaille sur quatre axes associés avec l'industrie des ressources minérales, soit la géologie et exploration minérale, la conception des exploitations minières, le traitement du minerai, et le développement responsable des ressources minérales.

Et puis dans le cadre de ce quatrième axe, plusieurs membres du centre de recherche ont effectué des travaux depuis plus de 20 ans sur la capture du CO₂ atmosphérique dans les résidus miniers, ce que je vais vous parler aujourd'hui.

Donc, le processus de capture du CO₂ dans les résidus miniers est un processus de minéralisation du carbone, dans le sens où le carbone qui est présent dans l'air, qui est une molécule gazeuse, va être figé, si vous voulez, dans la structure cristalline d'un minéral, un carbonate de magnésium qui contient de l'eau. Donc, par exemple, la forme la plus commune, peut-être, dans le secteur de Thetford Mines va être l'hydromagnésite. Et ces carbonates sont stables sur le long terme.

Donc, ce que vous voyez à l'écran en ce moment, c'est une croûte cimentée de résidus miniers, qui vient de la British Canadian numéro 2, où on peut voir qu'il y a une surface avec une structuration horizontale. Donc ça, c'est les couches de dépôt des résidus miniers. En fait, c'est des résidus d'usinage, qu'on devrait utiliser ici. Ces résidus d'usinage sont plus cimentés en surface. Donc, on peut voir, sur la partie inférieure, une partie récessive qui est moins bien cimentée. Mais là, vous avez une croûte de plus d'un mètre d'épaisseur qui peut supporter le passage d'un camion. Donc ça, c'est l'effet de la capture du CO₂ initialement dans l'air et sa réaction avec les minéraux dans les résidus miniers qui va former des carbonates, et ces carbonates sont... vont changer les propriétés des résidus d'usinage, par exemple.

Donc, pour vous montrer un peu de quoi il s'agit ou pour illustrer ceci de manière très graphique, je vais vous présenter une courte vidéo qui va montrer le processus de réaction entre des résidus miniers. Donc, vous voyez, il y a un échantillon de cinq grammes dans la partie supérieure du tube qui est placé dans un tube avec un mélange air-CO₂. Donc, on a à peu près 10 moles de CO₂ dans cet air-là, parce que s'il y en avait moins, la réaction se produirait trop rapidement. Et puis dans la partie inférieure, on a du glycérol qui est teinté pour pouvoir le changement.

Donc, ce qui va se produire, c'est que lorsqu'on va introduire du CO₂ dans... ce mélange air-CO₂ dans le tube, le mélange air-CO₂ va commencer à réagir immédiatement avec le résidu minier. Donc, le CO₂, en fait, va réagir avec le résidu minier, et cette réaction-là va faire que le volume de gaz va diminuer, et à mesure que le volume de gaz diminue, vous allez voir la colonne de glycérol rouge qui va s'élever en remplacement du gaz qui a été consommé par la réaction de minéralisation du carbone.

Donc, on y va. Donc, ça va durer environ cinq... ça dure quelques secondes, mais ça représente cinq heures seulement. Donc, vous pouvez voir au début qu'on a une réaction très rapide, et avec la saturation d'un certain nombre de sites de réaction, ma réaction devient moins rapide, mais qu'on a une continuation dans la capture du CO₂.

Donc ça, on peut voir là de manière très simple que la réaction est spontanée et qu'elle se produit à température de la pièce et puis qu'elle se produit très rapidement.

Donc, les réactions des carbonatations minérales comme celles-là vont faire des minéraux, et parce que la molécule de CO₂ qui était initialement sous forme gazeuse était plus énergétique que lorsqu'elle est figée dans de la structure cristalline d'un carbonate, bien, ces réactions-là vont aussi produire de l'énergie parce que ce sont des réactions qui sont exothermiques.

Notre équipe de recherche, donc, a effectué les travaux sur une gamme d'échelles de masse et de temps. Donc, on peut voir ici qu'on a fait un certain nombre d'études en laboratoire, mais aussi, on a fait des études expérimentales sur le terrain.

Donc, la troisième photo vers la droite montre une cellule expérimentale qui avait été construite sur le site de la mine Black Lake avec des résidus de ce dépôt-là pour étudier le processus de carbon... de minéralisation du carbone dans les conditions ambiantes locales. Et la dernière à droite montre le parc à résidus de la mine Black Lake sur laquelle nous avons effectué un forage d'observation sur lequel on a fait du suivi des... de différentes conditions que je vais vous présenter par la suite.

Mais donc, on est quand même capable de regarder le processus et sa vitesse à des échelles de masse et de temps qui sont très larges, donc on parle d'environ 10⁸ unités de grandeur ici pour la masse et le temps.

Donc, ces résultats-là nous ont permis d'arriver avec un modèle conceptuel que vous pouvez voir un peu ici à l'écran, où on voit une pile de résidus miniers qui... dans laquelle le vent souffle et pousse de l'air. On peut voir qu'il y a des précipitations qui sont produites par l'environnement. Et... mais l'eau qui va être interstitielle dans le résidu minier, donc qui va percoler dans le résidu minier, va être... va contenir du CO₂ qui va être dissous à partir de l'air interstitiel. Donc, le vent pousse de l'air dans le parc à résidus miniers, l'air entre les particules, comme on peut voir... Je ne sais pas si on peut faire bouger la souris. Donc, si vous voyez la souris à l'écran... Est-ce que vous voyez la souris bouger?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, absolument.

M. GEORGES BEAUDOIN :

Donc, on a ici un espace interstitiel entre des fragments du résidu minier, et dans cet air-là, il y a du CO₂ qui est gazeux qui va, par échange, se... être dissous dans le film d'eau interstitiel, et l'eau qui est présente dans le résidu minier va dissoudre en partie les fibres ou les minéraux silicatés qui contiennent du magnésium, ce qui va mettre du magnésium en solution, et en présence du CO₂ dissous dans l'eau... en présence du CO₂ qui est dissous dans l'eau, ça va causer la précipitation des carbonates de magnésium au contact avec les minéraux et causer la cimentation des deux.

Donc, ce qu'on a pu mettre en évidence, c'est qu'il y a un certain nombre de critères importants pour optimiser le processus de minéralisation du carbone. Le premier, c'est qu'il faut avoir des minéraux magnésiens qui sont réactifs, et les plus réactifs sont la brucite, qui est un hydroxyde de magnésium, et le chrysotile, qui est une variété de serpentine qui était exploitée par les... dans les mines du sud du Québec, et ces deux minéraux-là sont parmi les plus réactifs qu'on a pu étudier à venir jusqu'à maintenant.

Un deuxième facteur important, c'est la teneur en eau. Donc, ça prend juste assez d'eau sur le film ici pour que l'air puisse circuler. Donc, il ne faut pas être complètement saturé. Et si on est complètement sec, on n'a plus une dissolution du magnésium sur les particules de résidus miniers, et donc, à ce moment-là, il n'y a pas de réaction qui se produit.

Ce qu'on a pu mettre en évidence aussi, c'est que ce n'est pas uniquement la teneur en eau qui va contrôler la vitesse de réaction du procédé, mais aussi la fréquence du passage d'une vague d'eau. Donc, une fréquence d'arrosage qui va ajouter un effet de saturation, désaturation, qui va mettre le

magnésium en solution et qui va permettre le transport du CO₂ vers les sites réactionnels.

En contrepartie, lorsqu'on a la cristallisation de ces minéraux du carbonate ou d'autres substances, parce qu'il peut, par exemple, précipiter des hydroxydes de fer, il peut y avoir de la silice amorphe qui précipite en surface, ces processus-là vont causer une passivation des sites réactionnels, ce qui va réduire l'efficacité du processus de minéralisation du carbone.

Et puis finalement, bien, plus la concentration de CO₂ dans l'air est élevée, plus que la quantité de CO₂ qui peut être dissous dans l'eau interstitielle est grande, et ceci va être un des facteurs importants pour optimiser la réaction de minéralisation du carbone.

Donc ça, c'est la façon dont on comprend le processus de minéralisation du carbone, et on a pu le vérifier dans le parc de la mine Black Lake où on a fait un forage, un forage de 90 mètres de profondeur. Donc, vous pouvez voir ici à gauche la profondeur du forage, et sur une période d'une année ou presque, on a un enregistrement ici de teneur en CO₂, donc c'est la concentration en CO₂ dans l'air interstitiel dans le parc à résidus de la mine Black Lake. Et vous pouvez voir que dans les périodes hivernales, les teneurs sont sous la limite de détection essentiellement, donc on est autour de 10 à 20 ppm de CO₂ dans l'air, puis vous vous rappelez sans doute que la teneur de l'atmosphère est de 400 ppm.

Dans les périodes estivales, on peut voir ici que la concentration en CO₂ augmente graduellement, mais on atteint des concentrations qui atteignent à peine 150 à 200 ppm, et de sorte qu'on est à la moitié ou moins que la concentration dans l'air ambiant. Donc, ça vous indique que la réaction de minéralisation du carbone se produit très rapidement, plus rapidement qu'on est capable d'apporter du CO₂ au site réactionnel.

Le graphique qu'on peut voir ici en bas montre plusieurs choses. Donc, on a la teneur en CO₂ en rouge ici. On peut voir que pendant l'été, on a une augmentation de la teneur en CO₂, et une diminution pendant l'hiver. On peut aussi voir qu'il y a un changement dans la pression différentielle à l'intérieur du parc à résidus. Donc, selon qu'il est chaud à l'intérieur ou plus froid à l'extérieur, on va avoir un changement dans la pression différentielle qui va changer le fonctionnement ou la façon dont l'air va être -- va se déplacer par advection à l'intérieur du parc à résidus.

Finalement, ça, c'est... on voit bien que c'est lié avec la température ambiante à l'extérieur, donc on avait une station météorologique qui mesure la température. Donc, saison hivernale, saison estivale, saison hivernale. Donc, tout ça nous permet de montrer qu'on a un changement dans le fonctionnement du parc à résidus, dépendamment de la saison, qui est lié principalement au différentiel de température.

Par contre, à l'intérieur du parc à résidus, la température elle-même demeure assez stable, autour de 11 à 14 degrés Celsius à l'année longue, et ceci est en... est lié avec le fait qu'il y a une

production d'énergie qui est constante par la réaction de minéralisation du carbone qu'on a estimée à 0 virgule -- je vais réviser mes notes ici. Il me semble que de mémoire, c'est 0,4 mW/m³ dans les conditions actuelles.

Donc, je voudrais, ici aussi, mettre en évidence le fait que c'est des conditions qui ne sont pas optimisées, de sorte que si on avait l'implantation ou l'implantation industrielle de capture du CO₂, par exemple, dans une installation minière, comme on peut voir à l'écran en ce moment, où on pourrait injecter de l'air qui contient une concentration de dioxyde de carbone optimisée, en présence d'eau, avec une concentration d'eau qui est optimisée, bien, on pourrait, comme dans des systèmes utilisés dans l'industrie minière pour la lixiviation des métaux, envisager une capture du CO₂ par des réactions de minéralisation du carbone qui soient plus efficaces que le processus naturel qui se produit dans les parcs à résidus, par exemple la mine Black Lake, qui eux ne sont pas optimisés.

Donc, en conclusion, je voudrais vous dire qu'on est convaincu qu'on... démontré que la capture et le stockage du CO₂ atmosphérique se produit dans les parcs à résidus et que ce stockage-là, il est permanent parce que les minéraux qui sont produits évoluent dans le temps vers des formes qui sont de plus en plus stables thermodynamiquement.

C'est des réactions qui sont exothermiques. On a été capable de mesurer la production de chaleur qui est faite par les... un parc à résidus comme celui de la mine Black Lake.

Le processus de cimentation des résidus miniers améliore leurs propriétés mécaniques parce qu'ils deviennent cimentés, et aussi au niveau des poussières et au niveau de la composition chimique.

On a fait des essais en colonne et puis on a mesuré le lixiviat du produit dans des cellules expérimentales, et puis on a pu démontrer que dans des résidus similaires ou ceux de la mine Black Lake, on atteint un pH qui est sous la limite supérieure permise par les normes gouvernementales et qu'on n'a pas de relâche de quantité de métaux qui sont au-delà des normes dans les essais qu'on a faits, soit en colonne ou dans ces cellules expérimentales là. Donc, il y a des... ça améliore probablement les propriétés des résidus miniers.

Finalement, bien, la capture du CO₂ permet de... pour des mines qui implanteraient ça dans leur processus opérationnel, d'atteindre possiblement un bilan de carbone positif ou, en tout cas, beaucoup moins négatif, et ça s'accompagne d'un potentiel de récupération d'énergie géothermique qui est produite par le processus de minéralisation du carbone.

Donc, voilà ma présentation. Je suis prêt à répondre à vos questions maintenant.

LE PRÉSIDENT :

Merci infiniment.

Monsieur?

LE COMMISSAIRE :

Bonjour, monsieur Beaudoin. Merci beaucoup pour votre présentation. J'ai quelques questions à vous poser, soit d'intérêt ou des précisions.

Vous mentionnez que la réaction de minéralisation, ça détruit les minéraux fibreux. Est-ce qu'on doit conclure que ça détruit complètement le chrysotile?

M. GEORGES BEAUDOIN :

En effet. Dans le mémoire, j'ai mis une photo, un exemple de photo, où on peut voir des fibres qui sont en grande partie dissoutes par le processus de minéralisation du carbone et remplacées par des minéraux carbonatés.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, c'est un processus, là, qui est un peu équivalent à une... au processus qui était utilisé, là, dans la production de magnésium, là... qui ont été imaginés dans les processus de magnésium. Donc, on utilise les résidus, et après ça, les fibres d'amiante sont complètement détruites?

M. GEORGES BEAUDOIN :

Nécessairement, oui, parce qu'on fait une transformation minérale.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. GEORGES BEAUDOIN :

O.K.? Et cette transformation-là minérale comprend la destruction du minéral précurseur, la formation de nouveaux minéraux. Ces nouveaux minéraux-là, entre autres, même s'ils ne sont pas abondants, vont être fixés sur les fibres, puis si la fibre venait qu'à être détachée, par exemple, par le vent, bien, elle va être moins agile, disons, à s'éloigner.

LE COMMISSAIRE :

O.K. O.K. Donc, il pourrait en rester. Mais quand vous dites qu'elle va être moins agile, c'est qu'elle est encore là?

M. GEORGES BEAUDOIN :

Bien, c'est parce qu'il va y avoir... Bien, en fait, ça dépend du taux de réaction qui va se produire. Donc, c'est un processus qui est continu, qui commence avec une dissolution. C'est un minéral qui est une structure enroulée sur lui-même, donc les couches extérieures commencent à se dissoudre en premier. Ils n'ont pas tous la même solubilité selon la structure du minéral. Donc, il va y avoir une destruction de la fibre partielle, plus ou moins complète, selon l'état d'avancement du processus.

LE COMMISSAIRE :

Justement, j'avais une question là-dessus. Le processus, là, vous semblez mentionner qu'il est évolutif, il est continu. On a vu sur votre photo, une de vos premières photos, là, il y avait une cimentation, comme vous dites, d'à peu près un mètre. Mais ça, à un moment donné, le CO₂ ne doit plus passer, là, à travers cette couche-là de ciment, là. Supposons qu'on est au niveau d'une halde, et ce n'est pas l'expérience que vous avez faite, là. Donc, sur la halde, ce processus-là doit... de séquestration du CO₂ doit cesser à un moment donné?

M. GEORGES BEAUDOIN :

Bien, en fait, effectivement, la cimentation va avoir un effet d'occlusion de la porosité qui va empêcher l'infiltration de l'air et l'infiltration de l'eau, qui sont les deux ingrédients essentiels pour que la réaction se produise. Par contre, même si on a une croûte qui se forme en surface, je pense que le processus se développe en partie aussi par l'intérieur. Et d'ailleurs, c'est ce qu'on a mis en évidence avec le puits d'observation qu'on a pu installer sur la mine Black Lake, c'est qu'on voit qu'à l'intérieur des résidus miniers, la teneur en CO₂ est très faible.

En fait, on a fait plusieurs expériences. Souvent, on s'est aperçu qu'on n'avait pas le temps de mesurer la teneur en CO₂ parce que si on prend des trop petites quantités de dioxyde de carbone dans l'air, la réaction est tellement rapide que l'appauvrissement se fait avant qu'on soit capable de prendre des mesures précises.

LE COMMISSAIRE :

Et ça va être ma dernière question : vous n'en êtes peut-être pas rendu là, mais au niveau de l'opérationnalisation de tout ça, est-ce que ça serait de créer des tas de résidus, comme vous avez fait

dans votre expérience, ou de partir sur une halde et puis de faire des puits, des centaines de puits pour accélérer ce processus-là, là, et de séquestration du CO₂ et de récupération de chaleur par la géothermie?

M. GEORGES BEAUDOIN :

Je pense que « des centaines » serait probablement grandement exagéré, là, mais définitivement que la prochaine étape pour nous, si on avait le financement subventionnel pour le faire, ça serait de faire un puits d'injection et un puits de capture et puis de mesurer plus précisément l'effet d'une optimisation des conditions.

C'est sûr que si on envisage de déménager, déplacer et reconfigurer les parcs à résidus, bien là, nécessairement, ça va avoir un effet sur la mise en suspension de particules et puis ce n'est peut-être pas nécessairement la méthode à privilégier. Mais on pense que la... les informations qu'on a à venir jusqu'à maintenant indiquent que si on faisait des puits d'injection, on pourrait grandement augmenter la capacité de capture.

On a calculé, là, qu'au taux actuel de capture naturelle non optimisé qui se produit dans le parc de la Black Lake, elle atteindrait un taux de saturation, si vous voulez, réactionnel d'environ 30 000 ans, parce qu'en ce moment, ce n'est pas vraiment pas...

LE COMMISSAIRE :

De combien?

M. GEORGES BEAUDOIN :

30 000 ans, si ça continue au rythme actuel.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. GEORGES BEAUDOIN :

Parce que c'est moins lent que des conditions optimisées, l'infiltration d'eau n'est pas aussi bonne. En hiver, il n'y a pas beaucoup d'infiltration. D'ailleurs, sur le sommet de la Black Lake, on a découvert, il y a quelques années, il y a des événements d'air chaud, là, il y a des endroits où de l'air chaud sort du parc à résidus, puis cet air chaud qui sort du parc à résidus ne contient aucun CO₂.

Donc, c'est un processus qui est lent qui se produit, il est un petit peu discret. S'il était optimisé, ça irait plus vite. Mais on a calculé que dans des conditions optimisées, le parc à résidus de la mine Black Lake pourrait capturer 3 millions de tonnes de CO₂, par exemple.

LE COMMISSAIRE :

CO₂.

M. GEORGES BEAUDOIN :

Donc ça, c'est un parc à résidus.

LE COMMISSAIRE :

Intéressant. Donc, merci beaucoup, ça répond à mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Beaudoin, vous avez indiqué tout à l'heure que la température moyenne dans les haldes variait entre 11 et 14 degrés. À quelle profondeur?

M. GEORGES BEAUDOIN :

Alors, on a pris des mesures sur les 90 mètres du puits d'observation et puis on a un profil de température, puis une partie supérieure qui est affectée par les conditions ambiantes. Donc, ça change avec l'hiver puis l'été. Puis plus à l'intérieur, on atteint des conditions qui sont plutôt stables. Puis, en fait, sur les trois années qu'on a fait un suivi de température, on est capable de documenter une augmentation faible, mais graduelle de la température qui est liée, justement, à la nature exothermique des réactions de minéralisation du carbone.

On a fait des modélisations de l'écoulement dans le... ce parc à résidus, et puis c'est là qu'on a pu estimer une quantité de chaleur qui était produite par ces réactions exothermiques.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et j'y reviendrai là-dessus, mais dans l'horizon de surface, mettons à un demi-mètre, tout au plus un mètre de profondeur, quelle température vous pourriez trouver pendant l'été?

M. GEORGES BEAUDOIN :

De mémoire, là, je n'ai pas le profil sous les yeux, mais de mémoire, la profondeur à laquelle on a un effet de la température ambiante s'étend jusqu'à 5 ou 10 mètres ou presque. Donc, sur cet horizon-là, il y a un effet qui diminue de l'infiltration de l'air plus ou moins chaud entre l'été et l'hiver.

LE PRÉSIDENT :

En fait, j'essaie juste de confirmer certaines informations que la commission a reçues aujourd'hui à l'effet que lorsqu'on creuse le moindrement, même l'été, dans la halde, dans les résidus miniers, bien, apparemment, on retrouve rapidement de la glace.

M. GEORGES BEAUDOIN :

Oui. Bien, écoutez, c'est possible. Je ne peux pas vous dire que ce n'est pas le cas.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et donc, comment comprendre... comment concilier cette présence de glace avec des cartes qui nous ont été montrées qui montrent que finalement les haldes constituent des îlots de chaleur importants avec forcément des écarts importants de température entre ces secteurs-là et les secteurs adjacents?

M. GEORGES BEAUDOIN :

Je ne peux pas vous dire. J'aurais aimé voir la glace en question. À mon avis, les îlots de chaleur qui... je n'ai pas vu le rapport ou la présentation portant sur les îlots de chaleur, là, mais je crois que la radiancie du soleil sur les minéraux foncés des parcs à résidus sont probablement une des raisons principales, voire la raison principale, qui expliqueraient ces îlots de chaleur.

Maintenant, pour la glace, je ne peux pas commenter, mais je peux vous dire qu'on a suivi la température, et puis que dans les parcs à résidus, en hiver, à moins 20 degrés Celsius, on est allé sur le parc, on a mesuré, il y a de l'air chaud qui est à 10 degrés Celsius, 12 degrés Celsius, qui sort de la surface du parc à résidus.

LE PRÉSIDENT :

Et j'ai vu tout à l'heure dans votre présentation une pelle?

M. GEORGES BEAUDOIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que vous allez de temps en temps, vous, avec vos étudiants, sur le terrain. Est-ce que vous vous protégez?

M. GEORGES BEAUDOIN :

On prend des protections d'usage, mais sur le terrain, normalement, comme les travailleurs miniers sur les opérations de la mine Black Lake, on a pris les mêmes procédures.

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire?

M. GEORGES BEAUDOIN :

Donc, quand on a manipulé de la poussière dans un forage, on a porté des masques.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GEORGES BEAUDOIN :

Mais t'sais, on est sur le terrain à l'extérieur à marcher sur le parc à résidus. Il n'y a pas d'indications qu'on devrait porter des...

LE PRÉSIDENT :

Et quand...

M. GEORGES BEAUDOIN :

À ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

Après avoir travaillé dans les haldes et que vous quittez les haldes, est-ce que vous changez de vêtements ou?

M. GEORGES BEAUDOIN :

On ne fait pas des travaux particuliers. C'est sûr qu'on nettoie les bottes pour ne pas salir, et tout, là, mais... on nettoie les camions, les véhicules avec de l'eau parce que c'est... avant de les retourner au locateur, mais c'est les seules...

LE PRÉSIDENT :

Je n'essaie pas de vous prendre en défaut, j'essaie de voir...

M. GEORGES BEAUDOIN :

Oui. Non, O.K.

LE PRÉSIDENT :

... un peu comment est-ce qu'on travaille lorsqu'on fait de la recherche. Est-ce qu'on est... jusqu'à quel point on agit de façon prudente. Donc, c'est... Mais vous avez répondu à la question de toute façon. Alors, merci.

M. GEORGES BEAUDOIN :

Bien, je pense qu'on agit de façon prudente, oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. GEORGES BEAUDOIN :

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Yvan Faucher.

**MINE KING
M. YVAN FAUCHER
M. DANIEL CYR**

M. YVAN FAUCHER :

Rebonjour.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Ah non, ce n'est pas lui. Ce n'est pas lui.

Juste un instant, monsieur Faucher, pour être sûr...

Monsieur Faucher, je m'excuse. Parce qu'il y a eu des changements dans l'ordre. Donc... donc actuellement, ce n'est pas vous, malheureusement, là, ça serait...

M. YVAN FAUCHER :

Ah, ça me fait...

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. YVAN FAUCHER :

Il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Bien, O.K. Écoutez, vous êtes assis, allez-y.

M. YVAN FAUCHER :

On peut revenir.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Vous avez trois minutes au lieu de 15. Non non!

M. YVAN FAUCHER :

Bien, vous avez lu le document, ça fait que ça va être suffisant.

LE COMMISSAIRE :

Ça va aller vite.

M. YVAN FAUCHER :

Je suis accompagné de Daniel Cyr qui est ingénieur à la Ville de Thetford, et la Ville de Thetford, dans ce projet de mise en valeur du centre historique nous assiste et nous...

LE COMMISSAIRE :

Vous avez dit « Daniel Cyr »?

M. YVAN FAUCHER :

Daniel Cyr.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. YVAN FAUCHER :

Ils nous fournissent des services, dont celui d'un ingénieur très qualifié. Ça fait qu'on vous fait part de notre aventure dans la gestion de la problématique des résidus miniers, des travaux en présence de résidus miniers lors de la réalisation des travaux du Centre historique de la mine King. Comme on va vous montrer, c'est un projet qui se situe au centre-ville.

Est-ce que ça apparaît à l'écran? Non. Il y a comme un problème technique.

LE COMMISSAIRE :

Le technicien s'en vient, là, c'est...

M. YVAN FAUCHER :

O.K. Ça fait que c'est une mine d'amiante de chrysotile qui se situait au plein centre de la ville de Thetford, et on sait que l'amiante... la trame urbaine s'est développée autour des mines d'amiante, de sorte qu'on a qu'est-ce qu'on a aujourd'hui, et...

Petit problème technique, j'espère que ça ne comptera pas dans nos minutes.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Je suis convaincu. Voilà.

M. YVAN FAUCHER :

Les minutes sont comptées!

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Nous y sommes.

M. YVAN FAUCHER :

O.K. Donc, on vous présente le Musée minéralogique qui est situé sur le boulevard Frontenac, et quand on descend vers le centre-ville, on a le site KB3, qui est la mine King. On a à côté la mine Bell, et un petit peu plus loin, le chevalement de la Johnson. C'est un secteur minier où l'industrie minière a fait ses beaux jours à Thetford.

Comme le projet s'est réalisé dans une ancienne mine d'amiante chrysotile, on a dû travailler en fonction... -- on le voit à un moment donné le site quand on a commencé -- en fonction, là, des exigences du ministère de l'Environnement, de la CNESST et de Santé publique. Ça s'est avéré assez laborieux.

Nous vous expliquerons que l'application de ces mesures a nécessité depuis le début une somme de 786 000 \$ qui aurait pu servir, d'après nous, à faire d'autres interventions qui auraient apporté un

plus-value au projet et à l'environnement.

On voit encore ici qu'on est vraiment, là, sur la propriété minière. On le voit... quand on a cette vue-là, c'est encore un petit peu plus frappant.

Les travaux de la phase I ont débuté en 2014 avec un budget de 7.1 millions. Comme il s'agit d'un site d'extraction de chrysotile, nous savions qu'il y avait présence d'amiante dans le... sur le site et dans les bâtiments.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Nous avons retenu les services d'un... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] acceptée par la CNESST... »

Et mises en place sans qu'aucune infraction nous soit signalée lors de la réalisation des travaux. Et les budgets ont été respectés dans cette phase du travail.

C'est lorsque nous avons planifié le début des travaux d'aménagement du terrain et obtenu les soumissions que le ministère de l'Environnement nous informait qu'il fallait un recouvrement d'un mètre de matériaux sur des résidus miniers. Nous avons signifié notre désaccord, sans succès. Nous avons donc dû procéder à ces travaux dans... Initialement, on avait prévu un 400 millimètres de recouvrement sur la surface. Donc, il a fallu excaver pour aller chercher le un mètre, évacuer le matériel, et là, on nous permettait de le déposer à proximité, sur le terrain de la Société Asbestos. On l'a vu tantôt que c'était vraiment à proximité. Et disons qu'on a dû remettre le mètre de matériel. Ça nous a coûté 268 000 \$ dans la phase I. Considérant que le budget était limité, c'est l'aménagement du terrain puis le développement de la muséologie qui ont écopé.

En janvier 2019, le Musée recevait la confirmation de DEC Canada d'une subvention de 4 millions lui permettant de débiter les travaux de la phase (inaudible), avec la contrainte de présenter des factures payées au 31 mars 2020, donc avec un échéancier extrêmement court et non négociable.

Les principaux travaux consistaient en la construction d'une galerie souterraine -- on en a parlé tantôt -- l'aménagement du parc urbain, l'amélioration de la muséologie dans les divers bâtiments. Les sondages réalisés en phase I du projet avaient révélé que dans la majorité des cas, une épaisseur moyenne d'un mètre de résidus miniers reposait sur du sol naturel.

Nous avons planifié la réalisation des travaux de la phase (inaudible) en tenant compte des directives que l'on avait eues pour la phase I. Par contre, on s'est fait ajouter comme restriction qu'on devait évacuer les déblais vers un site autorisé. Et à ce moment-là, il y en avait un seul dans la région. Le site était situé à peu près à huit, neuf kilomètres du site de KB3.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 9 : « Nous avons fait des représentations... »

Fin de la phrase, à la page 9 : « [...] avec du recouvrement nécessaire. »

Toujours le un mètre.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 9 : « Nous avons soutenu que... »

Fin de la phrase, à la page 9 : « [...] ce qui nous fut refusé. »

Pour la galerie souterraine, une fois que les plans ont été complétés, nous avons entrepris l'excavation de gré à gré à coûts contrôlés n'excédant pas 1 000 \$, une condition qui nous était imposée par DEC Canada. Donc, à chaque fois qu'on était près du 100 000 \$, on changeait d'entrepreneur, et ça s'est avéré assez laborieux.

On a retenu cette approche-là parce qu'on ne connaissait pas assez bien les conditions du sous-sol, puis aussi, on voulait s'assurer que quand on irait en soumission publique pour la construction de la galerie, les entrepreneurs pourraient travailler dans un milieu sans amiante. Ce qui, d'après nous, favorisait une saine concurrence du marché pour l'obtention de soumissions à des prix équitables. Ce qui s'est avéré juste.

Lors des travaux d'excavation de la galerie, le sol naturel a été rencontré à mi-hauteur. On le voit, on a une série de photos qui le montrent.

« Des analyses de la présence de fibres d'amiante dans le sol furent requises par l'entrepreneur. »

Parce que les entrepreneurs qui travaillent sur les chantiers aujourd'hui ont peur de pénalités au niveau de la CSST, donc... ou du ministère de l'Environnement. Quand ils arrivent dans un sol non catégorisé, ils nous exigent de prendre des prélèvements et de faire analyser à savoir : est-ce qu'il y a de l'amiante?

Dans notre ça, bien, on avait des présences d'amiante entre 1 à 3 %. Je vous dis qu'à l'œil nu, moi je ne le voyais pas, puis je pense qu'on ne le voyait pas.

Par conséquent, ces déblais furent dirigés vers le site de disposition qui venait d'être accepté, celui d'Englobe. Et, à ce moment-là, Englobe faisait des travaux de restauration au site B.C., et Englobe a pu utiliser les déblais de ce matériel-là sans aucun traitement additionnel.

Les travaux d'excavation de la galerie, ils ont coûté 430 000 \$, alors que la firme d'ingénieurs les avait évalués à 62 950 \$ s'ils étaient réalisés dans des conditions normales. Les coûts auraient pu être substantiellement réduits si on avait pu utiliser les déblais, le sol naturel contenant moins de 5 %, et si on aurait pu déposer ces matériaux d'excavation là sur la propriété voisine de Société Asbestos, comme on l'avait fait dans la phase I. Disons qu'on n'a pas eu d'ouverture de la part du ministère de l'Environnement là-dessus et ni de Santé publique.

Et aussi, au niveau de l'aménagement du parc, il a fallu appliquer les normes du un mètre de recouvrement, et ça nous a coûté en excavation 72 000 \$ et 48 000 \$ pour du matériel de recouvrement, ne considérant pas là-dedans la commandite qu'Englobe nous a fournie pour du matériel. Englobe nous a fourni 13 000 mètres cubes, mais aux dernières discussions, Englobe était prêt à nous en fournir aux environs de 17, 18 000 tonnes. C'est du matériel qui ne nous coûte rien parce qu'Englobe doit en disposer, et considérant la nature de notre site, c'est acceptable par le ministère de l'Environnement étant donné qu'il va y avoir une épaisseur de terreau et d'ensemencement en surface.

Donc, la galerie souterraine nous a coûté 398 000 \$ en impact d'amiante; l'excavation du parc, 72 000; le remplacement des matériaux, 48 000. Si on additionne la phase I qui a coûté 268 000 et la phase (inaudible) à 518 000, on obtient 786 000 \$.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 12 : « Le projet n'est pas terminé... »

Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] à un site autorisé, une fois excavé. »

Et le site où on peut disposer de ce matériel avec des hydrocarbures est à l'extérieur.

Si l'application des directives actuelles se poursuit, il faut prévoir aux environs de 300 000 \$ pour terminer le projet.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 13 : « Aurions-nous pu faire autrement... »

Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] globale du projet... »

Au lieu de nous rappeler que si l'on permettait, dans notre projet, des choses, par exemple, de disposer le matériel sur la propriété de Société Asbestos, on créerait un précédent qui pourrait être évoqué à d'autres demandeurs.

Nous avons soutenu que les exigences de recouvrir toute surface de résidus miniers d'un mètre d'épaisseur étaient exagérées dans notre cas étant donné qu'il n'y aura pas de changement

d'occupation du sol dans les 100 prochaines années, on a un bail emphytéotique de 100 ans là-dessus.

Nous croyons aussi que ce projet réalisé sur une ancienne propriété minière dont le titre de propriété est toujours détenu par Société Asbestos, on a un bail emphytéotique, on aurait dû bénéficier des mêmes droits que les minières quant à l'utilisation et à la disposition de déblais contenant des résidus miniers.

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait conclure, s'il vous plaît.

M. YVAN FAUCHER :

Je conclus.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 15 : « Nous avons réussi à réaliser... »

Fin de la phrase, à la page 15 : « [...] du traitement des résidus d'amiante... »

Et principalement des sols naturels contenant de la fibre d'amiante, de sorte que le bon sens reprenne ses droits.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

LA COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Faucher, pour votre présentation, et je vous demanderais un peu de patience avec moi parce que je veux vraiment comprendre exactement ce qui s'est passé dans votre cas parce que c'est vraiment, là, ce que tout le monde nous parle.

L'excavation que vous avez faite sur le site était plus profonde qu'un mètre?

M. YVAN FAUCHER :

Oui. Oui, la galerie souterraine a une... on a excavé à une profondeur de six mètres, je pense.

C'est ça, Daniel?

M. DANIEL CYR :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Et est-ce que... Bon, sûrement que les six mètres étaient estimés contenir des... les fameux MCA, là, les matériaux contenant de l'amiante. Est-ce que vous avez dû enlever ces six mètres-là de sol...

M. YVAN FAUCHER :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... sur la superficie au complet?

M. YVAN FAUCHER :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Et de la disposer dans des centres appropriés?

M. YVAN FAUCHER :

Oui. Disons qu'on a commencé par la première épaisseur où on avait, dans une partie, du matériel granulaire qui avait été mis dans la phase précédente, on l'a tassé puis on l'a récupéré. Après, on avait une épaisseur qui était variable, là, un mètre, même pas à des endroits, d'amiante... de résidus miniers visiblement... à l'oeil, c'était des résidus miniers, et on attrapait, après, le sol naturel.

LA COMMISSAIRE :

Et c'est le ministère de l'Environnement qui est allé plus loin que sa note pour la région? Parce que la note pour la région, c'est un mètre, si je comprends bien?

M. YVAN FAUCHER :

Le ministère, c'est le recouvrement d'un mètre, mais...

LA COMMISSAIRE :

C'est le recouvrement d'un mètre, mais tout ce qui est en dessous du recouvrement, dès que vous le touchez puis que ça contient de l'amiante, vous devez en disposer?

M. YVAN FAUCHER :

C'est ça. Vous avez bien compris.

M. DANIEL CYR :

Bien, c'est-à-dire, c'est juste que c'est... aussitôt qu'on excave, on nous dit : « Considérez comme s'il y avait de l'amiante dedans, si preuve du contraire. »

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. DANIEL CYR :

Donc nous, on l'a fait analyser, parce que comme vous le voyez sur la photo, on voyait que c'était du sol naturel, selon nous, selon notre oeil, mais on nous a demandé... l'entrepreneur qui est très au fait de la directive, nous a dit : « Nous, pour pouvoir le réutiliser dans la tranchée, ça nous prend une analyse de laboratoire. »

On a fait analyser ces matériaux-là, puis c'est là qu'on s'est aperçu qu'il y avait de l'amiante dans ces matériaux-là. Donc, il fallait en disposer dans un site autorisé.

LA COMMISSAIRE :

Juste pour revenir juste à ce que vous venez juste de dire : c'est un recouvrement d'un mètre. Le recouvrement d'un mètre doit être un matériau qui ne contient pas de l'amiante, mais en bas du un mètre, eux, ils ont également exigé une profondeur plus importante de matériaux qui ne contient pas de l'amiante?

M. DANIEL CYR :

Non non. Là, on est vraiment dans une excavation dans le but de construire la galerie souterraine.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. DANIEL CYR :

Donc, nous devons excaver jusqu'à six mètres de profond.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Puis après ça, il allait y avoir une construction?

M. DANIEL CYR :

Après, on construit une construction en béton.

LA COMMISSAIRE :

O.K. O.K. Merci. C'est ça. C'est important ces détails-là.

Et là, vous nous avez parlé d'une autre entreprise de la région qui, elle, pour le recouvrement, peut utiliser des matériaux contenant de l'amiante pour des fins de végétalisation. Et, en fait, ce que vous, vous demandez, c'est les résidus que vous avez enlevés, que vous auriez voulu les utiliser plus ou moins de la même façon?

M. YVAN FAUCHER :

C'est en plein ça. Disons que la compagnie Englobe qui faisait de la revégétalisation sur le site de B.C. pouvait prendre -- prenait notre matériel puis l'utilisait comme tel en arrivant. Ça fait qu'on trouvait ça un peu aberrant. Nous, on avait des espaces à remplir puis on aurait pu utiliser ce matériel-là comme remplissage pour la fosse que la galerie avait créée parce qu'il y avait une excavation à combler, mais on n'avait pas le même droit parce que nous, à la minute qu'il y avait une présence d'une fibre d'amiante dans le matériel qu'on excavait, bien, il fallait l'expédier hors de notre chantier.

LA COMMISSAIRE :

Hum hum. Et la seule raison que le ministère... parce que là, j'imagine, là, puis on le lit bien dans votre mémoire, que vous avez argumenté avec le ministère.

M. YVAN FAUCHER :

Oui, oui.

LA COMMISSAIRE :

La seule raison que vous avez évoquée, parce que vous n'en évoquez pas dans votre mémoire, la seule raison, c'est : il ne faut pas créer de précédent? C'est la seule raison?

M. YVAN FAUCHER :

C'est la seule raison. Et j'en ajouterais une autre. C'est que lors d'une conversation avec un des directeurs de Santé publique, il nous a... dans le fil de la discussion, il nous a reproché d'avoir fait des visites minières sur les mines et que notre... on n'était pas responsable de faire une telle demande pour la gestion de ces résidus miniers là, considérant la gestion qu'on avait faite des résidus miniers.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. DANIEL CYR :

Puis un des arguments qu'on avait utilisés à un certain moment donné pour réutiliser ces matériaux-là, c'est de dire : « On est sur un site minier. Oui, c'est un bail emphytéotique, mais ça demeure un site minier quand même, puis c'est un centre d'interprétation. » Puis on nous avait carrément dit : « Vous avez... vous êtes considérés comme si vous étiez un autre utilisateur, autre que minier. »

Parce qu'à ce moment-là, si on avait été considéré un site minier, on aurait pu réutiliser ces matériaux-là, comme ils le font sur certaines mines. Donc, ça aussi, ça a été refusé, puis ça, on l'a mentionné à plusieurs reprises, puis ça a eu un impact.

M. YVAN FAUCHER :

Dans le fond, on n'a pas senti une complicité avec le ministère de l'Environnement là-dedans. On

aurait pu faire un projet ensemble pour réaliser le site, là, qu'on pense merveilleux qu'on a fait, mais il a fallu... toujours en tension, se faire surveiller. Les entrepreneurs ont craint à un moment donné d'avoir des pénalités si, à un moment donné, ils ne suivent pas à la lettre la réglementation. Ça s'est avéré pénible.

LA COMMISSAIRE :

Puis à quelle distance... parce que là, si je comprends bien l'objectif du ministère, c'était de décontaminer, là, si je peux... -- puis je le mets entre guillemets, là, bien comme il faut -- une certaine section d'un site minier?

M. YVAN FAUCHER :

Bien là, on a creusé sur une bande. On a peut-être... je veux dire, la galerie souterraine a peut-être un espace de 5 % du parc qu'on a.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. YVAN FAUCHER :

Mais le reste, il y a encore en bas du mètre de recouvrement. À des endroits, il reste du sol naturel encore avec des fibres d'amiante. Demain matin, on creuserait pour faire d'autres choses à côté, on va trouver du sol naturel où il y a encore des fibres d'amiante dedans.

LA COMMISSAIRE :

Ma dernière question, c'est : sur ce site-là, ce site minier là, est-ce qu'il y a d'autres activités?

M. YVAN FAUCHER :

« D'autres activités »?

LA COMMISSAIRE :

Peut-être pas de la mine, mais est-ce que ce site-là est utilisé de quelque façon au complet, là?

M. YVAN FAUCHER :

Bien oui, on a des visiteurs, mais il n'y a pas d'activités industrielles.

LA COMMISSAIRE :

Il n'y a plus rien sur le site?

M. YVAN FAUCHER :

Non non, c'est juste...

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. YVAN FAUCHER :

... de la visite puis de l'interprétation du patrimoine.

M. DANIEL CYR :

Puis il y a une partie parc municipal aussi qui est attachée à ça, là, qui va avoir des activités municipales au niveau de ce parc-là.

LA COMMISSAIRE :

Très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, le sol contaminé aux hydrocarbures et en présence d'amiante, il devait être traité comme un sol contenant de l'amiante, point?

M. YVAN FAUCHER :

Et des hydrocarbures. Le seul site... bien, je pense qu'il y avait deux sites, hein, dans la région de Montréal, qui pouvaient recevoir ce matériel-là. Dans la région ici, le matériel n'était pas recevable à cause des hydrocarbures. Les gens dans les sites autorisés pour les résidus miniers ne pouvaient pas recevoir des hydrocarbures.

LE PRÉSIDENT :

Et où est-ce que vous l'avez envoyé?

M. YVAN FAUCHER :

On ne l'a pas fait.

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous avez fait?

M. YVAN FAUCHER :

On ne l'a pas fait. On va le faire dans une phase future.

LE PRÉSIDENT :

Ah, ah, ah.

M. YVAN FAUCHER :

Disons qu'on a manqué d'argent.

LE PRÉSIDENT :

Donc, le sol est toujours contaminé?

M. YVAN FAUCHER :

C'est ça. On a mis trop d'argent. La zone est quand même limitée, et les forages qu'on a, on voit qu'il n'y a pas de rivage, là, je veux dire, ça ne s'étend pas.

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de danger de résurgence?

M. YVAN FAUCHER :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Non?

M. YVAN FAUCHER :

C'est assez profond, c'est peu... Dans le secteur où c'est situé, c'est pratiquement à l'extrémité du site. Ça fait que dans les priorités qu'on avait, ça a passé à la fin.

LE PRÉSIDENT :

Donc, les volumes qu'on doit trouver d'hydrocarbures sont relativement modestes, quoi?

M. YVAN FAUCHER :

C'est ça. Et c'est là... si on aurait été capable, la firme de traitement, là, si elle aurait été capable de faire un traitement hors sol, bien, ça aurait été beaucoup plus économique.

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

M. YVAN FAUCHER :

Mais toujours la même norme : à la minute que vous avez une pelletée de terre qui a... ou de sol ou de matériel qui a une fibre d'amiante, bien, vous devez l'évacuer.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup à vous deux.

Nous prenons une pause de 15 minutes.

M. YVAN FAUCHER :

Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames, messieurs, si vous voulez prendre place, nous allons poursuivre.

Monsieur Claude Gagnon.

GROUPE DES DOUZE ASSOCIÉS

M. CLAUDE GAGNON

M. HERMAN TURGEON

M. HERMAN TURGEON :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bon après-midi, oui. Allez-y.

M. HERMAN TURGEON :

Ça marche bien? Oui?

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. HERMAN TURGEON :

Ça marche bien?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, oui.

M. HERMAN TURGEON :

Oui? O.K.

LE COMMISSAIRE :

(Inaudible) monsieur Gagnon qui est? Vous?

M. CLAUDE GAGNON :

Claude Gagnon.

LE COMMISSAIRE :

Vous êtes accompagné?

M. HERMAN TURGEON :

Mon nom, c'est Herman Turgeon, entrepreneur en construction et membre du Groupe des douze. Je suis ici à titre de représentant du groupe, avec Claude, pour faire la présentation de notre mémoire.

Nous, le Groupe des douze, on est un organisme à but non lucratif. On est un regroupement à but non lucratif, puis on est composé de 12 membres habituellement. Présentement, on est 11 membres. On a environ 21 entreprises puis environ 1 100 employés, à peu près, environ. On oeuvre dans différents domaines : la construction de routes, de maisons, en métallurgie, électricité, fonderie, d'aluminium, peinture industrielle, dynamitage, structures d'acier, récupération et décontamination de sols.

Notre groupe, il vise deux objectifs *principals* : c'est de l'entraide mutuelle entre les entrepreneurs et le soutien au développement économique de la région. C'est sous l'angle de ce dernier objectif que nous avons décidé de soumettre un mémoire au BAPE, et notre directeur exécutif, Claude, il va faire la présentation aujourd'hui.

M. CLAUDE GAGNON :

Madame, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, notre présentation consistera non pas à faire un résumé de notre mémoire, mais plutôt de mettre en évidence cinq assises, cinq fondements de ce mémoire-là.

Le premier fondement porte sur le fait que pour nous, la gestion du dossier de l'amiante devrait

reposer non pas sur la présence ou l'absence de minéraux contaminés ou d'amiante, des résidus dans le sol, mais plutôt sur la base de la quantité de fibres libérées dans l'air au moment où on le manipule. Vous comprenez que le mot « manipuler », pour nous, c'est dans un contexte où est-ce que nos employés travaillent, mais ça pourrait être aussi la manipulation par les éléments, l'eau, le vent, et ainsi de suite.

En d'autres temps, pour nous, l'amiante, les fibres, lorsque... et les résidus, lorsqu'ils sont dans le sol et que c'est encapsulé, c'est un matériau inerte. Il n'y a pas de fibres qui sont libérées. Dans ce contexte-là, il est très important de savoir combien de fibres d'amiante sont libérées au moment où, en situation de travail, on manipule le matériau avec lequel on a à travailler.

C'est dans ce contexte que le Groupe des douze, la Ville de Thetford... et la Ville de Thetford, il y a quelques années, avons demandé à monsieur Elphège Thibodeau, expert reconnu indépendant du Groupe des douze et de nos entreprises, de faire des relevés. Nous en avons fait faire 42. 42 dans des situations très diversifiées. Des mineurs -- des employés travaillant dans des tranchées, sur le bord d'une route, sur le bord d'un endroit où est-ce qu'il y a des concassés de minerai de mine, de minerai d'amiante, sur le bord d'une dune, et ainsi de suite. Dans diverses situations de travail, autant en milieu minier qu'en milieu urbain ou qu'en milieu industriel.

Les relevés qui ont été faits nous montrent qu'il y a émanation de fibres, effectivement. Il y en a légèrement. C'est en termes de millièmes de fibre. On ne parle pas d'une fibre par centimètre cube, on ne parle pas d'un dixième ou d'un centième, on parle de millièmes de fibre, très généralement, dans ces situations de travail là. Et en plus, dans la majorité de ces situations-là, les fibres n'étaient pas humidifiées. On sait que... la recherche montre qu'au moment où on humidifie un sol dans lequel il y a des fibres ou des résidus, la quantité de fibres qui en émane est diminuée d'environ 500 fois.

Ces fibres-là, millièmes au moment où on a fait les relevés, s'ajoutent bien sûr au bruit de fond. Il y a un bruit de fond actuellement dans la région qui n'est plus 0.0043 millième de fibre, ça varie autour de 0.029 depuis qu'il n'y a plus de mine -- 0.0029 millième, et dans plusieurs situations de travail ou près d'un site minier, on observe même que le bruit de fond est de... aux alentours de 0.0010 millième.

Dans un rapport... dans des rapports que nous avons actuellement et qu'on est prêt à déposer à la commission, nous ne l'avons pas fait dans notre mémoire, l'un de nos entrepreneurs -- en fait, c'est Herman -- a à réaliser sur le site de la mine Flintkote des rapports deux fois par année, aux six mois, pour mettre en évidence combien de fibres sont libérées en situation d'utilisation de travail. Et en général, le bruit de fond, depuis deux ans, c'est de l'ordre 0.11... excusez, 11 millièmes de fibre.

Nous, ces fibres...

LE PRÉSIDENT :

Juste...

M. CLAUDE GAGNON :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Puisqu'on n'a pas ces documents-là, je voulais juste savoir : vous avez évalué les concentrations, mesuré les concentrations avant les travaux et...

M. HERMAN TURGEON :

Avant ou durant.

LE PRÉSIDENT :

Durant. Et après?

M. CLAUDE GAGNON :

Oui.

M. HERMAN TURGEON :

Et après.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. HERMAN TURGEON :

En opération aussi, toujours.

LE PRÉSIDENT :

Parlez au micro, s'il vous plaît.

M. HERMAN TURGEON :

En opération aussi.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. HERMAN TURGEON :

On a l'obligation de... versus notre CA de l'Environnement de faire des relevés semi-annuels concernant les concentrations d'air en période... en opération. On fait ça à chaque année, environ au mois d'août, juillet, puis...

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que vous nous dites, c'est qu'avant, pendant, après...

M. HERMAN TURGEON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... c'est les mêmes valeurs?

M. HERMAN TURGEON :

C'est presque toujours les mêmes valeurs, au millième près. Au millième près.

LE PRÉSIDENT :

Au millième près.

M. HERMAN TURGEON :

On a les... j'ai cinq données...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez été plus loin que le millième?

M. HERMAN TURGEON :

Oui, mais les données sont-tu officiellement...

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'en fait, le millième, là, c'est par millilitre, hein, il faut toujours garder ça à l'esprit.

M. HERMAN TURGEON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas par mètre cube. Donc, c'est pour ça que le millième semble très petit, mais c'est toujours par millilitre. Ce qui est intéressant, c'est de savoir qu'est-ce qui vient après le millième. Vous, vous avez... vous pouviez aller jusque là?

M. HERMAN TURGEON :

Oui, on a fait les... versus notre CA de l'Environnement, on avait l'obligation de le faire.

LE PRÉSIDENT :

Mais j'aimerais beaucoup que vous déposiez à ce moment-là, si...

M. HERMAN TURGEON :

Les rapports sont là...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est confidentiel?

M. HERMAN TURGEON :

Non, je peux...

M. CLAUDE GAGNON :

On va vous les déposer.

M. HERMAN TURGEON :

On va les déposer.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. HERMAN TURGEON :

C'est des rapports qu'on a débutés en 2017, et on a exécuté ces rapports-là à tous les six mois depuis 2007 -- 2017, jusqu'au mois de décembre 2019, les derniers qu'on avait l'obligation de faire et à envoyer à l'Environnement.

LE COMMISSAIRE :

Et est-ce que c'est parce que vous avez une entreprise...

M. HERMAN TURGEON :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

... qui est physiquement à la même place, ou c'est parce que vous faites des travaux? Pourquoi on vous demande ça aux six mois ou à chaque année?

M. HERMAN TURGEON :

C'est parce que j'ai un CA de l'Environnement pour accepter des matériaux qui contiennent de l'amiante.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. HERMAN TURGEON :

Et des matériaux... de l'asphalte qui contient de l'amiante aussi amianté. Et je traite... j'ai un site depuis quatre, cinq ans et je suis tous les protocoles qu'il y a à suivre au point de vue environnement, au point de vue CSST, et tous les autres qui arrivent par après, comme qu'ils arrivent.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je vous laisse continuer, monsieur.

M. CLAUDE GAGNON :

Je voudrais ajouter par rapport à ça que les fibres dont on parle en termes de millième, on ne sait pas non plus si ce sont des fibres dangereuses au plan de la respiration, parce qu'on sait que les fibres qui sont dangereuses, ce sont des fibres qui sont inférieures à trois microns de diamètre.

LE PRÉSIDENT :

De diamètre.

M. CLAUDE GAGNON :

Et qui sont supérieures à cinq microns de longueur. C'est compréhensible par la simple logique qu'à partir du moment où le système humain respire des très, très, très petites fibres, il les digère. Le système humain les digère. Mais si elles sont trop grosses, bien, ça ne rentre pas. Alors, donc... Mais dans les millièmes de fibres mesurées, nous ignorons quelles sont les... le véritable nombre de fibres mesurables... de fibres respirables. Voilà donc la première assise de notre rapport, de notre mémoire.

Le second... la seconde, plutôt, assise, c'est le fait que, bien sûr, les gens disent, je l'ai entendu ici : « Oui, mais ça crée des morts. » Oui. Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que ça... on n'est pas... nous n'en voulons pas de mortalité, dans le fond. Mais quand on dit que ça crée des mortalités, il faut analyser la situation.

Notre analyse est la suivante, sur la base des données de la CSST. Entre 2005 et 2009, et c'est la même chose d'année en année antérieurement, il y a en moyenne au Québec 112 mortalités reliées à l'amiantose sous toutes ses formes, 112 mortalités. Quand je demande aux gens : « Combien il y en a

dans la région de Thetford, vous pensez? », l'image publique, c'est : « Bien, il y en a au moins la moitié », « il y en a bien plus que ça ». Bien non, bien non. Dans la région Chaudière-Appalaches, il y a 17 % des mortalités qui sont -- originent de notre région. De ces 17 % là, combien il y en a de Thetford et d'Asbestos, donc dans les milieux où est-ce qu'on a traité en particulier? Il y en a-tu sept? Il y en a-tu huit? Il y en a-tu 10? Mais on voit que c'est un ordre de grandeur qui n'est pas 50 % des mortalités au Québec.

Qui plus est, parmi ces 112 mortalités annuelles, combien... à quel âge ces gens-là décèdent? 77 % de ces gens-là décèdent à 65 ans et plus. Et donc, 38 %, c'est 75 ans et plus. Si on...

Je sais bien que les gens de la santé vont nous dire : « Oui, mais ça prend du temps, ça prend 30 ans avant de développer une maladie », très bien. Nous ne contestons pas ça. Mais par contre, les gens qui sont morts en 2005 et qui avaient 75 ans ou 65 ans, à quel âge pensez-vous qu'ils ont commencé à travailler dans notre région comme travailleurs? C'est dans les années 1950.

Dans notre rapport, nous avons illustré par des photos. Mais les gens de Thetford, ils n'ont pas besoin de ça d'illustrer par des photos; tout le monde sait comment c'était la poussière sur la ville, et comment... -- comment dire? -- comment c'était plein de coton ou de fibres à l'intérieur des moulins. On n'a pas besoin. Alors, les conditions dans lesquelles nous avons à gérer, et c'est le deuxième... la deuxième assise de notre point de vue, ça doit être sur la base des conditions d'aujourd'hui. Sur les conditions de santé, de quantité de fibres d'aujourd'hui, non pas d'il y a 50 ans. Ça nous apparaît important parce que c'est vrai autant au plan des conditions d'air qu'au plan des conditions de mortalité. C'est le deuxième fondement de notre mémoire.

Le troisième, je n'insisterai pas longuement parce que monsieur Faucher vient de présenter une situation catastrophique avec l'enlèvement... l'obligation d'enlever un mètre de sol. Nous ne comprenons pas qu'à partir du moment où il est vrai d'affirmer que les fibres d'amiante, lorsqu'elles sont dans un matériau, c'est inerte, elles n'ont pas de fonction. Bien sûr, si on les expose au vent, si on les expose autrement, mais lorsqu'elles sont dans le sol, c'est inerte. À partir du moment où c'est inerte, nous ne comprenons vraiment pas comment ça se fait qu'on est obligé d'enlever un mètre de sol dans lequel il n'y a pas nécessairement des fibres, mais seulement des résidus, des fibres en très petites quantités. On ne comprend pas. On ne comprend pas d'où ça vient, un mètre. Pas sous l'angle des effets sur les animaux ou les arbres, là, mais sous l'angle de la santé humaine et la quantité de fibres libérées dans le sol -- dans les airs, nous ne comprenons pas ce que veut dire un mètre. Pourquoi c'est comme ça. C'est arbitraire, fondé sur peu de choses. Nous n'avons pas... je ne suis pas un expert, mais on a lu suffisamment pour savoir qu'on n'a pas vu aucune étude sur cette question-là qui *ont* déterminé qu'un mètre, c'était justifié pour telle et telle raison. Et ça, c'est des coûts aberrants.

Vous avez vu pour KB3, le musée, un de nos... une de nos usines malheureusement a brûlé. Il a fallu enlever la *slab* de ciment -- excusez-moi, comment... la base de béton. Ça touchait aux résidus

miniers, ça a été construit comme sol, enlever ce sol-là. Ça coûtait... ça aurait pu coûter un million dans la première évaluation, un million de dollars. Et reconstruire l'usine, ça a coûté 2 millions. Donc, ça veut dire le tiers du coût en termes de millions pour pouvoir faire ce remplacement-là. Ça n'a ni queue ni tête. Et le processus dont on parlé, là, tantôt, le remplacement, et caetera. Tout ce que disait monsieur Faucher tout à l'heure, c'est exactement ce qui s'est passé.

Donc, la troisième assise...

LE PRÉSIDENT :

Je sais que nous avons pris du temps, mais c'est pour ça que je vous l'ai donné, mais il vous reste deux minutes.

M. CLAUDE GAGNON :

Combien?

LE PRÉSIDENT :

Deux minutes.

M. CLAUDE GAGNON :

Je vais vous régler ça.

Le troisième fondement a trait à l'importance de gérer le dossier de l'amiante selon les situations dans lesquelles on se retrouve. Ce n'est pas vrai que toutes les situations génèrent la même quantité de fibres. Les données, les relevés qu'on a faits, et une très grande quantité, montrent que ça varie d'une situation à l'autre. Alors, il faut donc gérer ça selon la situation dans laquelle on se retrouve. Et si vraiment on a affaire à une situation où est-ce qu'il y a 1 % de fibre dans l'air qui est libéré, bien, il faut gérer ça avec des masques assistés. C'est normal, il faut le protéger. Mais quand on a affaire à des millièmes de fibre, l'assistance... les conditions des travailleurs ne doivent pas être de cette nature.

Dernier élément, je n'insiste pas, tout le monde l'a montré, mais nous pensons aussi que la transformation des résidus miniers pour en faire du magnésium ou en faire d'autres types, de la silice ou le nickel, c'est un élément capital pour notre région. Les conditions dans lesquelles on a été placé au cours des dernières années ont empêché le développement d'industries substantielles dans la région de Thetford. Il ne faut plus que ça existe. Nous demandons même au BAPE qu'il recommande qu'il y ait un programme de subvention pour aider à la transformation des résidus miniers à l'avenir.

Est-ce qu'il me reste encore une minute? Nous avons... Une?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. CLAUDE GAGNON :

Nous avons fait cinq recommandations au BAPE. La première, c'est que vous recommandiez que dorénavant le sol de la région de Thetford ne soit pas considéré comme contaminé en soi. Ça, c'est un premier élément majeur.

Le deuxième. Nous pensons que la gestion de la situation des... la situation de travail... la situation de travail particulièrement, mais aussi de la population, ça doit reposer sur les fibres... le nombre de fibres libérées dans l'air lorsqu'on le manipule.

Troisième, qu'on puisse réutiliser des matériaux qu'on utilise... on l'a vu, là, pour KB3, mais dans des conditions adéquates, qu'on réutilise ces matériaux-là, qu'on les enfouisse, qu'on les humidifie, qu'on les compacte, qu'on les recouvre d'un certain matériau dit non contaminé et qu'on puisse gérer ces situations-là de façon raisonnable.

Enfin, nous pensons que le BAPE... nous, entre nous, on dit : « Ça ne doit pas être les ministères. » Nous pensons que le BAPE, clairement, doit identifier la quantité de fibres raisonnable qui doit être considérée comme étant de l'ordre de la santé. Quand on... est-ce qu'on dit 1 % de fibre dans l'air par centimètre cube, et ainsi de suite? Et que ce soit vous qui en fassiez la recommandation parce que nous estimons que les ministères, sur cette question... sur ces questions, ne sont pas crédibles.

Enfin, je le disais tantôt, nous vous demandons que vous puissiez recommander que le gouvernement donne éventuellement une subvention pour faire la transformation des résidus miniers. On a été assez pénalisé dans les années antérieures.

Merci pour la minute de plus.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous deux. Deux petits éléments de clarification.

Il y avait des phrases assez choc que vous utilisiez et je me demandais d'où est-ce que ça venait. Une de ces phrases est à la page 17. Vous dites :

« En conséquence, gérer l'utilisation des résidus miniers comme s'il était catastrophique de les utiliser, s'avère inacceptable. »

Honnêtement, depuis que j'ai commencé à présider cette commission, je n'ai jamais entendu quelqu'un dire que ça serait catastrophique. Mais si... pourquoi vous avez utilisé ce...

M. CLAUDE GAGNON :

Parce que nous l'avons entendu.

LE PRÉSIDENT :

Vous l'avez entendu?

M. CLAUDE GAGNON :

Bien sûr qu'on l'a entendu.

LE PRÉSIDENT :

Pas dans le cadre des audiences?

M. CLAUDE GAGNON :

Non, pas dans le cadre des audiences.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CLAUDE GAGNON :

Non, tout à fait. Mais quand on a affaire à gérer des situations concrètes sur la base de la tolérance zéro, là, ça, ça veut dire, tolérance zéro, si on augmente d'un millième de fibre au moment où on travaille sur notre utilisation, c'est : décontamination. C'est automatiquement des coûts aberrants. Bien ça, là, c'est catastrophique à long terme.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est dans ce sens-là?

M. CLAUDE GAGNON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CLAUDE GAGNON :

En particulier, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant, là.

Je veux juste qu'on se comprenne. Aussi, dans votre conclusion, au fond, vous reprenez certaines de vos recommandations. La 3 :

« Que l'on puisse utiliser de nouveau des matériaux -- très bien -- contenant des résidus déjà en place sur un site industriel... -- vous y avez fait amplement référence -- à la condition que le nombre de fibres libérées dans l'air soit inférieur à 1 fibre par centimètre cube au moment de leur manipulation. »

Ça, j'ai de la difficulté à comprendre la dernière partie. Pourquoi il faut que la concentration d'amiante soit inférieure à une fibre par centimètre cube?

M. CLAUDE GAGNON :

Au moment où on l'utilise.

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi?

M. CLAUDE GAGNON :

Au moment où on l'utilise.

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi?

M. CLAUDE GAGNON :

Bien, c'est une question de protection des travailleurs parce que, dans le fond, si c'est plus élevé qu'une fibre par centimètre cube...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. CLAUDE GAGNON :

... bien, le risque de contamination est un petit peu plus... pas... le risque pour la population est un peu plus... pas « pour la population », pour les travailleurs est un peu plus fort.

Mais quand on peut réutiliser, quand... et qu'on manipule de façon correcte, selon des conditions de santé appropriées pour les travailleurs, bien, qu'on puisse réutiliser ces matériaux-là sur le même site, ça nous apparaît tout à fait fondé.

LE PRÉSIDENT :

O.K. O.K. Mais... Donc, vous ne faites plus référence à la concentration du sol ou du matériau; vous faites référence à la concentration dans l'air?

M. CLAUDE GAGNON :

Dans l'air.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça votre approche?

M. CLAUDE GAGNON :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Monsieur Magnan?

M. HERMAN TURGEON :

Je peux-tu dire un mot?

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, je vous en prie.

M. HERMAN TURGEON :

Par rapport à la concentration des fibres dans l'air, ce serait important de clarifier la situation que si 30 % du territoire de la ville de Thetford est dans un site minier, là, on a le droit, dans un site minier, d'avoir une fibre par centimètre cube. Pourquoi... puis qu'il y a des résidents qui restent à 100 mètres du site. Pourquoi que le résident est capable de rester à 100 mètres du site...

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je vais me permettre quand même de corriger. Je ne suis pas là pour corriger, là. Honnêtement, la commission n'est pas là pour corriger, mais il y a vraiment une confusion. La « une fibre par millilitre », ce n'est pas une concentration qui touche... qui est destinée à la population, c'est une concentration limite, c'est un seuil limite fixé par la CNESST pour les travailleurs. Et, bien sûr, les travailleurs, vous l'avez dit, ils portent des équipements de protection; les travailleurs ne sont pas exposés 24 heures par jour, ils sont exposés huit heures par jour; ne sont pas exposés sept jours par semaine comme la personne qui vit à côté, ils sont exposés cinq jours par semaine; ils ne sont pas exposés 70 heures par année, ils sont exposés 30 ou 40 heures par... Enfin, vous voyez un peu, là, il ne faut pas confondre les deux, honnêtement, là, parce que vous n'êtes pas le seul, puis j'ai dû, hier, faire une intervention de ce genre qui m'a beaucoup agacée parce que la commission n'est pas là pour corriger, et malheureusement, les personnes-ressources auraient pu être là pour corriger cette information-là, mais elles n'y sont pas. Je ne voudrais surtout pas vous laisser avec des impressions qui soient erronées.

Excusez-moi d'avoir fait cette intervention.

Pierre?

LE COMMISSAIRE :

Moi, j'ai une question. C'est une rectification, mais pour être certain que ça ne reste pas comme ça, là, dans votre mémoire. À la page 12, si vous pouvez aller jeter un coup d'oeil. La dernière rangée du tableau, la dernière ligne du tableau, là, c'est l'âge moyen des décès, puis là, vous avez mis des pourcentages.

M. CLAUDE GAGNON :

C'est une erreur.

LE COMMISSAIRE :

C'est une erreur. C'est ça, je voulais juste le confirmer...

M. CLAUDE GAGNON :

Oui, tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

... puis que ça soit dit, là, pour que ça soit dans les verbatims.

M. CLAUDE GAGNON :

C'est vraiment il y a une erreur.

LE COMMISSAIRE :

Parce que... pour ne pas que ça se perpétue. Puis j'ai une question de curiosité.

M. CLAUDE GAGNON :

On parle d'âge moyen, on ne parle pas de...

LE COMMISSAIRE :

C'est l'âge moyen.

M. CLAUDE GAGNON :

... en termes de pourcentage.

LE COMMISSAIRE :

C'est ça. C'est à peu près... ça tourne aux alentours de 71 ans.

M. CLAUDE GAGNON :

Voilà. Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Bon. C'est... ce qui a du sens.

Et j'ai une question. J'espère qu'elle se pose, là, mais le Groupe des douze, est-ce qu'il y a une Chambre de commerce? Est-ce que vous êtes une chambre de commerce dans la Chambre de commerce ou? Qu'est-ce qui vous réunit, à part que l'objectif, par exemple, d'une Chambre de commerce?

M. CLAUDE GAGNON :

Ce qui nous réunit, c'est l'idée fondamentale que des employeurs, des entrepreneurs, lorsqu'ils interagissent ensemble, qu'ils se donnent de l'information stratégique, vont permettre le développement de chacun -- chacune des entreprises de façon significative. Par exemple, si on a affaire à quelqu'un qui travaille dans le domaine électrique, l'électricité, et qu'il est en contact avec un constructeur de maisons, bien, l'interaction entre eux est un élément capital. Et ce n'est pas nécessairement...

LE COMMISSAIRE :

Je comprends.

M. CLAUDE GAGNON :

... ça ne veut pas nécessairement automatiquement dire que l'électricien va nécessairement avoir les contrats. Ils sont soumis aux règles du marché. Donc, c'est l'interaction entre ces gens-là.

Pour votre information, nous avons 10 réunions par année qui durent à peu près cinq à six heures chacune.

LE COMMISSAIRE :

Ah oui? C'est bon.

M. CLAUDE GAGNON :

Ce n'est quand même pas mineur. Donc, c'est un partage d'informations stratégiques.

Je vais vous donner un autre exemple, je ne veux pas être trop long, là, mais un autre exemple de ça. La majorité d'entre... les entrepreneurs font des travaux à l'international. Donc, ils vont livrer des choses aux États-Unis ou en Europe, un peu partout. Bien, la connaissance des milieux, l'interaction, l'information entre eux, c'est majeur. Alors, ce sont des éléments clés. Même chose au niveau de la question de la pénurie de la main-d'oeuvre et du recrutement international. Donc, cette interaction-là entre eux constitue un plus à long terme. Ça, c'est un premier élément.

Et le deuxième élément, c'est qu'au moment où on voit le développement économique de notre région avoir des effets sur la région elle-même ou sur les entreprises, les nôtres, comme celles de l'ensemble du monde, l'ensemble des entrepreneurs de la région, bien, on peut se décider d'interagir.

Mettons, par exemple, au moment où on a vu dans la région que le gaz naturel n'était pas là, on n'avait pas de gaz naturel. Bien, ça avait des effets sur les entreprises, les nôtres, mais comme celles d'autres. Alors, on est intervenu, en concertation avec la SDE, en concertation avec la Chambre de commerce.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. CLAUDE GAGNON :

Mais le fait que des entrepreneurs se prononcent sur des dossiers de cette nature à caractère régional, ça nous apparaît un plus pour la région.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. CLAUDE GAGNON :

Je pourrais vous donner beaucoup d'autres exemples. Je vais vous en donner juste un autre.

Non?

LE COMMISSAIRE :

Ça va. Ça va. On voit que vous êtes très motivé par votre organisation. Mais je comprends le rôle et la différence avec la Chambre de commerce. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Et permettez-moi de faire une boutade : vous avez un nom de regroupement très évocateur, probablement on vous l'a déjà dit. Moi, ça m'a évoqué un film. Alors, ceci étant dit, merci.

M. CLAUDE GAGNON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Monique Deslauriers.

Mme MONIQUE DESLAURIERS

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Deslauriers?

Mme MONIQUE DESLAURIERS :

Oui. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. À vous la parole.

Mme MONIQUE DESLAURIERS :

Merci. Vous voulez que je me présente d'abord. Alors, je suis, bon, Monique Deslauriers, j'ai été journaliste. Je me suis occupé d'environnement, et certaines causes étaient d'avant-garde. Mais j'ai... comme par exemple celle des radiofréquences et des micro-ondes, et c'est une pollution aussi invisible.

Et sur la base de mes connaissances et de ce que j'ai constaté à l'intérieur de ce dossier-là en étant témoin de certains événements, j'ai pensé qu'il était impératif d'apporter mon témoignage devant une pollution qui, à mon avis, devrait être mieux contrôlée, surtout en ce qui concerne... bien, les travailleurs sont déjà encadrés, mais pas la population. Et c'est au nom, donc, de la population que je suis ici pour qu'elle reçoive votre attention.

Alors, je suis d'accord avec...

Montre donc l'image, là, des travaux publics.

Alors, vous permettriez éventuellement de continuer à répandre de l'amiante dans la voirie, dans les infrastructures, dans les aménagements municipaux, mais la CNESST dit qu'elle va superviser, mais je veux montrer la photo qui est ici où les ouvriers n'ont pas de masque, ils n'ont pas d'appareils de protection. Nous n'avons aucune traçabilité de l'amiante, on ne sait pas s'il y en a dans les... dans ces trottoirs-là, dans ce béton-là, dans cet enrobé bitumineux. On ne le sait pas. Je ne le sais pas moi non plus. Et je vous montre l'image seulement pour vous dire que la fumée qui devrait être inférieure à deux mètres est au-delà de deux mètres et qu'il n'y a aucun ouvrier ici qui a un masque. Et la population autour qui respire les mêmes choses, elle non plus, elle n'a pas d'appareils respiratoires, évidemment. Non seulement ça : elle ne le sait pas.

Donc, c'est au nom du droit de savoir, de décider de quel environnement on veut être entouré, que je suis venue de Montréal aujourd'hui pour apporter mon témoignage.

L'autre image.

Alors, voyez-vous, il y a une loi qui existe, il y a des... Non, l'autre. Bon.

Alors, il y a un secteur dont on... je ne sais pas si vous en avez parlé jusqu'à maintenant, mais il y a un secteur qui a été décrit par des chercheurs comme étant très, très, très à risque pour les travailleurs et pour la population. Il y a une réglementation qui existe autour des matériaux contenant de l'amiante qui sont dans la construction : construction des édifices publics et construction des habitations. Alors, les travailleurs ont une certaine protection, mais pas la population, comme vous le disiez tout à l'heure. Population vulnérable : population âgée, enfants, personnes de tous les âges, qui travaillent de plus en plus à domicile, qui ont donc une exposition permanente, quelques fois sur plusieurs années, en présence de matériaux qui, s'ils sont abîmés, libèrent dans l'air des fibres invisibles, d'autant plus dangereuses, qui sont ensuite respirées et qui pénètrent profondément dans l'organisme.

La réglementation actuelle dit, avec prudence, qu'il faut faire un inventaire des matériaux existants, édifices publics et habitations, un inventaire pour voir l'état de conservation des matériaux : sont-ils en bon état ou ils ne sont pas en bon état? Et lorsque des travaux sont sur le point d'être

entrepris -- comme ici, vous voyez, c'est un travail de démolition, on a enlevé le faux plafond, qui contenait peut-être de l'amiante, et on a découvert sous-jacents des stratifications de matériaux contenant de l'amiante, comme nous l'avons découvert par la suite.

Alors ici, vous avez un plâtre, c'est un édifice des années 50. Il suffit de connaître l'âge de la bâtisse, et il y a toute une liste de matériaux qui contiennent de l'amiante à cause de ses propriétés, mais qui sont donc nocifs.

Maintenant, la réglementation existante oblige l'employeur et le propriétaire à faire un inventaire. Où sont-ils? Les localiser, faire des plans, faire un suivi, faire une surveillance. Cette réglementation qui est en (inaudible) depuis déjà deux ou trois... trois ans, depuis 2013 et 2015, n'est pas appliquée. Ça veut dire, ça, que les travailleurs qui vont là... mettons que vous avez un plombier, qui est une catégorie qui souffre, qui a un très niveau de mésothéliome, il rentre dedans, vous imaginez-vous qu'ils vont demander le relevé? « Madame, vous devriez avoir un relevé. Monsieur le propriétaire, vous devez avoir un relevé. » Non. J'ai interrogé quelques plombiers : ils ne le demandent pas; ils font la job. Et puis c'est comme ça qu'ils risquent d'être contaminés.

Mais au moins, au moins, ils sont encadrés, ils peuvent faire venir un inspecteur de la CNESST qui, elle, est munie de très larges pouvoirs. La population, elle, elle n'a personne. Personne. Croyez-moi que si elle tente de savoir, si elle tente de s'informer ou de se défendre, qu'elle ne va recevoir seulement des refus et va se buter à des obstacles.

Je préconise donc, à la suite, d'ailleurs, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, que nous prenions d'abord en compte la santé de la population québécoise, que les règles qui sont appliquées pour la CNESST soient applicables également pour la population, qu'elle puisse faire venir ses inspecteurs. Actuellement, ils interviennent quelques fois pour les occupants des habitations, mais très souvent aussi, ils refusent. Et la personne ordinaire, elle n'a pas la force de dire : « J'y ai droit, tu vas venir. » Donc, il faudrait qu'il y ait une disposition dans la loi qui adapte cette réglementation-là aussi aux gens ordinaires, à monsieur et madame Tout-le-Monde qui est plus exposé puis, en plus, qui ne le sait pas.

Donc, c'est ce que je demande essentiellement, et que ces... que le gouvernement décrète l'amiante un produit dangereux, comme les nations occidentales l'ont fait, et je ne vois pas pourquoi on se distingue de la mauvaise façon en ne prenant pas à coeur, en étant totalement indifférent à notre population, à nos Québécois, Québécoises, et aux risques de santé. D'ailleurs, les coûts sont très élevés en santé en ce qui concerne les produits d'amiante.

Alors, si ce contaminant-là, c'est un contaminant qui est invisible, je l'ai dit tout à l'heure au début, ce sont des microparticules, des nanoparticules, ça en prend du courage avant de dire : « Ça risque d'être dangereux. » On ne les voit pas. Mais c'est un contaminant toxique invisible, mais la politique du

gouvernement, elle, doit cesser d'être une politique de l'invisibilité. Parce que si vous adoptez une politique d'invisibilité, ça veut dire que tous les réseaux qui entourent ce domaine vont se taire. Et ce n'est pas volontiers qu'ils vont aller contre le gouvernement.

Prenez les délais de traitement pour les ouvriers, pour les travailleurs, prenez la parcimonie de parole des médecins qui refusent de faire des constats d'exposition, prenez les avocats, prenez la Direction de la santé publique, la CNESST, c'est un domaine qui pullule de contradictions et de tentations de sombrer dans le silence et dans l'invisibilité, à commencer par ceux qui dénoncent, qu'on appelle les dénonciateurs, des *whistleblowers*, qui eux sont aussi traités comme s'ils étaient invisibles; on ne leur accorde pas la parole.

Donc, merci beaucoup de m'avoir entendue aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, madame.

Alors, très bien. Alors, nous avons lu déjà votre mémoire et nous vous remercions, madame.

Mme MONIQUE DESLAURIERS :

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

Au revoir.

Monsieur Jean-Claude Richard.

M. JEAN-CLAUDE RICHARD

M. JEAN-CLAUDE RICHARD :

Espérant de ne pas parler trop fort.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. JEAN-CLAUDE RICHARD :

J'espère que je ne parle pas trop fort.

LE PRÉSIDENT :

Non non, ça va. Très bien.

M. JEAN-CLAUDE RICHARD :

O.K. Bonjour, Monsieur le commissaire Magnan, docteur Zayed, le président, maître Gauthier, commissaire, ainsi que Karine, Clara, Alexandre, et j'ai eu de l'aide aussi de la charmante Geneviève et d'Alexandre à l'arrière, sans oublier de saluer le personnel technique.

Bon. Mon mémoire va être court, mais touchant. Je dirais... j'ai oublié de lui donner un titre, que je lui donnerais : Un appel au gros bon sens, un cri du coeur et de l'âme.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Je me présente Jean-Claude Richard... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] des fournisseurs des compagnies minières... »

Des manufactures qui faisaient des sacs d'amiante -- nous, on faisait des poches -- pour ensacher l'amiante puis des palettes pour pouvoir déposer les sacs d'amiante et pouvoir l'expédier. Des fonderies qui ont fait des pièces de remplacement pour des machines quand ça brisait, faire des convoyeurs... des manufactures pour faire des convoyeurs...

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « ...des magasins de fourniture de matériel.... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] Lab Chrysotile opération Black-Lake... »

À partir de là, je me suis senti comme un vrai Thetfordois en étant un mineur. À la mine, j'ai travaillé directement au nettoyage dans le moulin, à l'ensachage, dans les convoyeurs quand on nettoyait, ainsi qu'au puits à ciel ouvert à l'extraction du minerai comme opérateur de camion, opérateur de chargeuse, opérateur de camion, opérateur de chargeuse frontale et opérateur de tracteur sur chenille.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « De toute ma vie active... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] ou des fibres d'amiante. »

Ou quand mon auto traînait de la boue ou n'importe quoi. Jamais eu de plainte.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Quand la diminution de la... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] chauffeur de camion de longue distance... »

Maintenant, je suis chanceux, je suis chez moi, j'occupe un poste d'opérateur de bétonnière, ici, à Thetford.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « Aujourd'hui que l'extraction... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] La roche concassée... »

Ce qu'on appelle du granulats, ça...

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « ... provenait toujours des mines... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] la convention de Rotterdam... »

De l'OMS n'a jamais banni l'amiante jusque les chiffres que j'ai, en 2017.

Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour ce cri de coeur. J'aurais juste une question. J'avoue que j'ai été surpris de voir une phrase aussi forte de sens, quand vous dites : « Je n'ai pas envie de vivre avec une épée de Damoclès sur la tête pour la fermeture de notre ville. »

M. JEAN-CLAUDE RICHARD :

Bien, ce qui arrive, quand on voit les travaux qui auraient dû peut-être être faits l'année passée, en 2019, et que notre ville ne les ait pas faits parce que c'était un coût faramineux, beaucoup plus cher qu'ailleurs...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JEAN-CLAUDE RICHARD :

... ça devient inquiétant. Et en même temps, aussi, que j'entends de la population, des autres gens me dire, quand ils voient les scaphandres avec les masques puis n'importe quoi, là : « C'est ridicule. »

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais ça peut être ridicule sans nécessairement que ça soit une épée de Damoclès?

M. JEAN-CLAUDE RICHARD :

Bien, l'épée de Damoclès qui nous guette, c'est l'augmentation des taxes à cause des travaux, éventuellement, qu'il faut faire comme toutes... n'importe quelle ville, là. C'est là que ça devient inquiétant. Puis comme je vous dis, en étant à l'aube de la retraite, à un moment donné, on n'est plus capable d'absorber le choc, surtout quand on peut avoir... on va avoir... je vais avoir une diminution de revenu dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, merci beaucoup.

M. JEAN-CLAUDE RICHARD :

Ça fait plaisir. Je vous l'avais dit : court, mais touchant.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Geneviève Clavet Roy et Heidi Bédard.

**TOURISME RÉGION DE THETFORD
Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY
Mme HEIDI BÉDARD**

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonjour mesdames.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Bonjour.

Mme HEIDI BÉDARD :

Bonjour.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Alors, bonjour Monsieur le président, Monsieur, Madame la commissaire. Merci de nous accueillir. Donc, je suis Geneviève Clavet Roy, je suis conseillère en communication pour Tourisme région de Thetford. Et ma collègue, Heidi Bédard, qui est conseillère en développement pour Tourisme région de Thetford également.

Donc, notre rôle... en fait, le rôle de Tourisme région de Thetford en 2020, c'est de favoriser le développement touristique de la région. On a aussi à faire la promotion du territoire et de ses attraits touristiques auprès de la clientèle, puis on accueille et on informe la clientèle qui est en visite à notre bureau d'information touristique, puis aussi via le fait de kiosques volants dans certains événements parfois.

À une certaine époque, l'Office de tourisme était également un fournisseur de produits touristiques. Un premier comité a été mis sur pied en 1983, dont l'objectif était de générer des retombées économiques grâce à la création d'une véritable industrie touristique. Déjà à cette époque-là, on proposait les premières visites minières. Donc, ça fait longtemps qu'on a un historique en produits

touristiques miniers.

En 1991, on a inauguré le belvédère d'observation de la mine Lake qui était la plus grande mine à ciel ouvert de la région. Donc, on offrait... il y avait ce belvédère-là, là, qui offrait une vue extraordinaire sur le puits de la mine.

Deux ans plus tard, on met en service la Labmobile, qui est un autobus spécialement adapté à la circulation sur un site minier. Donc, en l'occurrence, on faisait des visites touristiques de la mine Lake, incluant le puits, les machineries, le moulin, et caetera.

De 2005 à 2008, on ajoute à notre offre de services les visites minières souterraines à la mine Bell, jusqu'à la fermeture de la mine en 2008. À partir de 2009, c'est la fin d'une époque, notamment à cause de l'effondrement d'une partie de la route 112 qui longe la mine Lake. Donc ça, ça coupe notamment l'accès au belvédère d'observation, donc on n'y a plus accès.

À partir de 2012, on transfère les opérations des visites minières en cédant la Labmobile au Musée minéralogique, et à partir de ce moment-là, on va faire davantage des visites minières patrimoniales plutôt que des visites industrielles étant donné que la mine est fermée à cette époque-là.

Donc, dorénavant, on n'est plus fournisseur de produits touristiques à proprement parler, donc on se concentre davantage sur notre mission de développement et de promotion de la région, puis d'ailleurs, notre présentation va se diviser en deux parties.

Donc, ma collègue, Heidi, va parler des projets en lien avec la mise en valeur du patrimoine minier, et je reviendrai par la suite pour parler des défis en lien avec l'image associée à l'amiante.

Mme HEIDI BÉDARD :

Parfait. Bonjour, et merci de nous recevoir.

Alors, ça fait maintenant 30 ans que la région souhaite attirer des visiteurs grâce à la présence de ses mines. C'est même précisément grâce aux mines que l'on s'est démarqué sur la scène québécoise et que l'on peut maintenant parler d'une industrie touristique dans la région de Thetford. Grâce à ses visites minières, entre autres, l'Office de tourisme a récolté 18 Grands Prix du tourisme depuis 1987. En 2015, on a répertorié 1 278 emplois dans les attraits touristiques, restaurants, hébergements et campings de la MRC des Appalaches.

Aujourd'hui, notre industrie se compose de 240 chambres d'hôtel, 31 gîtes, 60 chalets locatifs, 663 espaces de camping, 76 restaurants et une trentaine d'attraites touristiques. Dans un horizon de cinq ans, plus de 160 chalets seront ajoutés au pied du Mont Adstock avec le Domaine Escapad, ainsi que

300 espaces de camping près de la Cache du Domaine, près d'ici, finalement, avec le boisé du Domaine.

Voici quelques faits saillants au sujet de la mise en valeur du patrimoine minier dans notre région. Tel que l'a mentionné Geneviève, ma collègue, c'est entre 1970 et 1989 que débute la mise en valeur du patrimoine minier d'un point de vue touristique. Alors, il y a eu la création du Musée minéralogique et minier, que vous avez rencontré plus tôt, le début des visites minières à ciel ouvert à la mine Lac d'amiante à Black Lake. Ce sont 163 000 personnes qui ont pu visiter cette mine. Il y a eu la construction du belvédère, comme Geneviève l'a dit. Il y a eu 100 000 visiteurs par année à peu près qui sont passés à ce belvédère-là. Il y a eu la visite... en 2004, c'est le début des visites souterraines à la mine Bell. Alors, les gens descendaient sous terre pour aller voir comment fonctionnait un peu... comment ça fonctionnait dans les mines.

En 2016, un petit peu plus près, là, d'aujourd'hui, la firme... il y a une firme qui a été mandatée par Tourisme région de Thetford pour réaliser une planification stratégique en tourisme de la MRC des Appalaches. Elle a identifié le patrimoine minier et les paysages miniers distinctifs de la région comme étant le produit fort que nous devons absolument mettre en avant-scène pour consolider et développer notre industrie touristique. Toujours en deux mille seize (2016), comme vous le savez, il y a aussi l'inauguration du Centre historique de la mine King KB3 après plusieurs années de travail.

En 2018, la SDE de la région de Thetford organise une mission économique touristique à Lowell, aux États-Unis. Lowell, son patrimoine industriel sur le textile a beaucoup de ressemblances avec notre histoire minière. C'est donc un groupe composé de 12 personnes, représentants de la MRC des Appalaches, qui ont pris part à cette mission et qui ont pu constater l'importance de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine minier de la région de Thetford.

En 2020, aujourd'hui, on s'en va vers la création d'une ville thématique. En fait, il y a une table de concertation sur le patrimoine minier qui a été récemment mise sur pied. Les divers axes de développement et de promotion seront approfondis grâce aux interventions autour de la table.

Voici quelques exemples d'axes de développement qui seront analysés dans les prochains mois et prochaines années.

Alors, la création de *branding* pour identifier les sites miniers touristiques, la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine industriel urbain, la mise en valeur de sites et paysages industriels, la création de circuits du patrimoine du paysage, création d'un musée à ciel ouvert avec art urbain, aménagement de sentiers pédestres et cyclistes dans les mines.

Alors, au cours des 20 dernières années, de nombreuses études sont venues confirmer que nous devons, pour promouvoir l'industrie du tourisme dans la MRC des Appalaches, axer le développement

autour d'un produit d'appel fort, un produit qui caractérise notre milieu et nous représente bien. Alors, on l'a, on l'a trouvé, et on sait sur quoi qu'il faut miser.

Tous les acteurs du développement touristique et municipaux acceptent d'unir leurs efforts afin de mettre en valeur le patrimoine minier et industriel de la région. Le développement du Centre historique de la mine King est la pierre angulaire d'un projet beaucoup plus vaste. Nous sommes à un point tournant de notre ambitieux projet qui est de devenir une ville thématique distinctive au Québec et même au Canada. Le phénomène de tourisme industriel prend de l'ampleur au fil des ans et Thetford pourra certainement bénéficier de ce créneau grâce à la mise en valeur des infrastructures minières.

Merci.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Parallèlement à tout ce développement-là, la région de Thetford travaille, depuis les années 80, à se positionner à l'échelle provinciale comme une destination vacances concurrente aux endroits les plus populaires au Québec. On a en effet tout à offrir à la clientèle touristique. Les choses que les clientèles -- que la clientèle recherche : une nature généreuse avec des lacs, des forêts, des montagnes pour la pratique d'activités de plein air. On a des attraits originaux : la gastronomie, des hébergements de qualité. On a des quartiers historiques aussi. On a un patrimoine industriel unique puis on a une histoire aussi qui a fortement contribué au développement du Québec.

Mais on a surtout la chance d'avoir des éléments que la clientèle touristique recherche, soit des attraits qu'on ne retrouve pas ailleurs. Les visiteurs de partout sont prêts, en effet, à se déplacer chez nous pour venir voir nos haldes et nos puits miniers immenses, pour pouvoir dire : « Je l'ai vu, j'étais là, j'ai pris des photos et j'ai pu les poster sur Instagram », par exemple.

Mais pour un client conquis, combien est-ce qu'on en a échappé? La question se pose parce qu'on a beau avoir tous ces atouts-là pour se comparer avantageusement aux autres destinations du Québec, la situation concernant l'amiante fait qu'on doit constamment se battre contre une image négative véhiculée. L'image, bien, c'est la matière brute en tourisme. On se sert de l'image pour attirer, parce que ça fait rêver, ça inspire, ça permet d'informer la clientèle. L'image va aussi influencer l'opinion publique. C'est vrai, n'est-ce pas, qu'on se fie beaucoup à l'opinion des autres pour prendre nos décisions, notamment quand il est question de prendre une décision pour une destination touristique ou un produit touristique à visiter.

Malheureusement, depuis plus de 40 ans, la région fait la une des médias. Non pas pour sa beauté ou son attraction touristique, mais pour des histoires de fermeture des opérations minières, pour le bannissement de l'amiante ailleurs sur la planète, ou encore pour la question de l'omniprésence des résidus miniers dans la région.

Imaginez qu'au moment de l'apogée du commerce de l'amiante, on reconnaissait 3 000 usages dans le monde. On peut imaginer la force du marché. Puis en plus, chez nous, on l'a exploité pendant plus de 130 ans. Donc, c'est sûr qu'on a des haldes et des puits miniers partout dans notre paysage. Les anciennes mines sont situées en milieu urbain, et la région s'est bâtie au fil des ans en utilisant des résidus miniers. Ce qui fait que dans la région, les résidus du minerai sont partout. Par conséquent, comme on en a parlé amplement tout à l'heure, pour exécuter des travaux de voirie, par exemple, les travailleurs doivent obligatoirement porter une combinaison blanche et des masques. Donc, imaginez-vous l'effet sur l'image qu'on projette. C'est dévastateur, là, pour nos travaux.

Quel touriste serait prêt à aller visiter une région où des travailleurs doivent s'habiller comme des scaphandriers? Est-ce qu'on va s'acheter ou bâtir une résidence dans une ville où l'air serait questionnable? Va-t-on installer une entreprise là où les coûts d'exploitation seraient plus élevés qu'ailleurs? Et à la base, pourquoi un visiteur irait observer un site minier, comme on invite à le faire, sachant qu'on recommande de déplacer des maisons à plus d'un kilomètre des haldes de résidus? Mais c'est pourtant ça l'image qu'on projette dans les médias. Cette image-là est due notamment aux positions intransigeantes des instances gouvernementales qui alimentent les reportages unidirectionnels et sensationnalistes des médias. Et ça, ça entretient l'idée qu'une visite dans la région doit être préoccupante, voire inquiétante pour la santé.

Mais pourtant, un rapport de la santé publique sur les dangers de l'amiante affirme que la probabilité de décès supplémentaires par cancers liés à la présence de fibres d'amiante dans l'air ambiant à Thetford est de un tous les 35 ans. En comparaison, uniquement pour l'île de Montréal, on recense 1 500 décès par année dus à la qualité de l'air atmosphérique.

Donc non, une visite touristique dans notre région, même si elle est prolongée ou récurrente, n'est pas problématique pour la santé. Nous, nos travaux, c'est qu'on veut convaincre les gens de venir chez nous pour voir notre patrimoine et apprendre notre histoire minière, mais les médias martèlent que l'amiante est un produit dangereux. Ça a pour conséquence qu'on a beau parler de faits et expliquer la réalité, notre crédibilité ne fait pas le poids contre les médias.

C'est que les opposants à l'amiante, depuis des années, profitent de chaque tribune pour dénigrer le chrysotile, les résidus miniers et la région. Les médias servent de catalyseurs de l'opinion publique en donnant malheureusement beaucoup plus de place aux détracteurs et au sensationnalisme. L'opinion publique est ainsi biaisée et les émotions se transforment en faits.

De multiples exemples peuvent le démontrer, dont certains ont été déposés dans mon mémoire. Je vous invite à le consulter. Il y en a plusieurs, mais c'est seulement une goutte d'eau dans l'océan. On aurait pu remplir des pages et des pages d'exemples d'extraits des médias.

Donc, comment est-ce qu'on peut, en tant qu'organisme voué au développement et à la

promotion de la MRC des Appalaches, changer cette perception-là, rétablir l'image, convaincre les visiteurs de venir nous voir? Vous comprendrez que ce n'est pas avec nos minces budgets annuels en promotion et marketing qu'on sera en mesure de rétablir la situation. On est un organisme à but non lucratif, je le répète. Donc, les conclusions du BAPE, pour nous, sont d'une importance capitale.

Donc, en terminant, on a quelques recommandations qui tiennent autant du développement que de la promotion :

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 12 : « Tourisme région de Thetford recommande de s'assurer... »

Fin de la phrase, à la page 12 : « [...] d'un siècle d'activité minière. »

On recommande de maintenir et d'encourager l'accessibilité des sites miniers à l'ensemble de la population et des visiteurs.

On recommande de développer un cadre d'accès au territoire minier basé sur les faits et la logique, et non sur la crainte d'un éventuel risque.

On recommande de favoriser le développement d'infrastructures touristiques en lien avec l'environnement minier.

On recommande qu'une route touristique officielle soit développée dans le bassin minier de la région de Thetford.

On recommande au ministère du Tourisme d'adopter une stratégie de mise en valeur du tourisme patrimonial industriel et la prioriser dans son plan de développement touristique. Ainsi, des programmes d'aide financière du ministère du Tourisme seraient dorénavant accessibles pour les projets de construction, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures touristiques en lien avec le tourisme minier.

On recommande que le tourisme patrimonial industriel bénéficie d'une vitrine sur le site de Québec Original.

On recommande que le ministère de la Culture et des Communications élargisse sa notion de patrimoine à celui de patrimoine industriel minier afin d'en assurer la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission.

On recommande que les règles du fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches soient assouplies afin de rendre admissibles des projets de développement d'infrastructures

touristiques publics.

Et en terminant, on recommande finalement que le gouvernement du Québec accompagne la région dans le financement d'une vaste campagne de réhabilitation de l'image de la région.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, mesdames. J'aurai une question... une double question, en fait, ou une question interreliée, là.

Tout d'abord, pour l'Office ou pour votre organisme de tourisme, qu'est-ce que représente une végétalisation des haldes?

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

En fait...

LE PRÉSIDENT :

En termes touristiques, d'attrait touristique.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

En termes touristiques, pour nous, c'est une perte parce que le patrimoine minier, pour nous, est très important, et le témoin de ça, c'est les haldes minières. Donc, si on les reverdit toutes, bien, en fait, on perd un peu l'accès à ce patrimoine-là.

On est conscient, toutefois, qu'il y a des problèmes environnementaux liés au ruissellement. Ça, on est tout à fait d'accord avec ça. Mais un peu comme notre collègue de la MRC, madame Boucher, disait tout à l'heure, je pense qu'il y a moyen de prioriser certaines haldes et d'en conserver d'autres, de créer un territoire protégé qui ne serait pas problématique pour le ruissellement, par exemple, mais d'en protéger certaines pour qu'on puisse avoir accès à ce patrimoine-là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, en fait, ça, c'est relié à votre première recommandation...

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... de maintenir le potentiel sociominier ou...

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Assurer du maintien de la valeur socio-économique.

LE PRÉSIDENT :

Socio-économique, mais du tourisme minier?

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et ça, en dépit... Donc, ça serait juste un attrait paysager, quoi? Puisque maintenant, avec toutes les conditions qui vous ont été imposées par le ministère de la Santé, c'est impossible, pour le musée du moins, de maintenir le genre de courtes expéditions sur les haldes. Donc, ça ne serait que du tourisme paysager?

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

En fait, nous, on veut avoir l'accès. Bien, peut-être qu'Heidi pourrait renchérir, mais bon, le tourisme paysager est important. Parce que juste de voir ces haldes minières là ou les...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

... puits miniers remplis d'eau turquoise, c'est tout à fait magnifique. Mais de pouvoir avoir accès aussi à ces sites-là, parce qu'on peut faire une interprétation touristique qui est extraordinaire avec les

sites. Donc nous, ce qu'on demande, c'est de favoriser l'accès à ces sites-là.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous essayé de contacter le ministère de la Santé pour voir sous quelles conditions vous pourriez, comme Office de tourisme, favoriser l'accès? Est-ce que, par exemple, des pentes de certaines haldes qui seraient relativement douces, est-ce que ça serait pensable que ça soit asphalté?

Mme HEIDI BÉDARD :

En fait, présentement, c'est pas mal le musée qui a des contacts avec la Santé publique. Mais évidemment, c'est quelque chose que nous, on va faire parce qu'on a un plan de développement, comme je l'ai mentionné plus tôt. Oui, éventuellement, on veut avoir l'accès, et c'est de savoir comment qu'on peut réaliser ça. C'est de savoir avec... si les ministères sont prêts à nous aider aussi, s'il y a des conditions particulières qu'on a besoin, mais est-ce qu'on peut amoindrir... s'il y a des conditions qui sont un peu trop particulières, il y a-tu moyen d'amoindrir ça pour que ce soit plus facilement réalisable?

Mais oui, c'est sûr que ça va être dans nos projets parce qu'on veut réaliser tout ça, là. Je pense qu'on a un beau plan puis il y a du potentiel énorme pour notre région.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

LE COMMISSAIRE :

D'abord, j'ai bien apprécié votre présentation, elle était très éloquente, puis votre mémoire. J'encourage les gens à aller jeter un coup d'oeil sur vos photographies qui sont très bien, qui sont très belles. En fait, ça met en avantage les haldes de façon très claire.

Ma question, c'est, bon, je comprends... je suis très sensible à la question de la perception. Je pense que je deviens un spécialiste des questions sur la perception dans la commission. Et là, vous nous dites que vous pouvez faire... vous avez fait des recommandations, bon, les campagnes financées par le gouvernement, et ce sont de bonnes recommandations. Mais quand vous faites référence au mince budget annuel du tourisme que vous recevez, je prends l'exemple d'une autre ville où je demeure, Trois-Rivières, qui sont très agressifs au niveau du tourisme. Et les villes, et il n'y a pas seulement Trois-Rivières, réalisent que c'est une source de financement importante, très importante, de plus en plus importante, donc, l'appel touristique dans une région.

Donc, est-ce que vous avez un support important de la Ville de Thetford Mines ou de la MRC des

Appalaches, ou est-ce que vous pensez que... Parce que je pense que si ça ne vient pas du milieu d'abord, ça va être difficile de mettre en place ces grands programmes-là de... par exemple, de valorisation de l'image, par exemple, de la région minière des Appalaches.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Vous avez tout à fait raison. En fait, notre financement provient essentiellement de la MRC des Appalaches.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc... Et est-ce que vous sentez que vous avez un support du milieu pour avoir des actions vraiment structurantes -- c'est le terme que je cherchais -- et pour avoir des actions des actions structurantes, ça prend des budgets qui viennent avec. Est-ce que vous pensez que... Bien là, je suis certain que vous ne pouvez pas vous prononcer publiquement si... Je ne vais pas vous demander si vous croyez que vous avez suffisamment d'argent, vous avez besoin de plus d'argent que ça, mais avez-vous un support important du milieu dans vos actions de promotion du tourisme?

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

On travaille main dans la main avec la Ville de Thetford, évidemment. Nous, c'est sûr qu'on représente l'ensemble des 19 municipalités de la MRC. La ville de Thetford étant la plus grande, c'est sûr qu'on travaille beaucoup avec eux. Et eux, parallèlement, ont également une campagne de promotion de la ville. Ils ont mis 700 000 \$ récemment dans leur campagne, là, de promotion de la nouvelle image « Thetford stimulante ».

Donc, c'est sûr qu'on travaille main dans la main. On a un appui de leur part, mais on n'a pas nécessairement de budget directement qui viennent de ces instances-là.

LE COMMISSAIRE :

Et est-ce que vous avez beaucoup de collaboration avec le musée?

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Oui oui, tout à fait. On travaille en collaboration avec...

LE COMMISSAIRE :

Parce que c'est un produit d'appel important aussi, là, j'imagine, que vous devez mettre en valeur dans vos campagnes de promotions, j'imagine?

Mme HEIDI BÉDARD :

Bien, en fait, c'est ça qu'on s'est rendu compte au bureau d'information touristique, c'est que les gens cherchent de plus en plus à aller... t'sais, à aller voir les sites de près. Alors, c'est sûr qu'on les réfère automatiquement au Musée minéralogique, c'est notre première porte d'entrée pour les sites miniers. On a aussi créé un belvédère de la mine B.C. à Black Lake.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

Mme HEIDI BÉDARD :

Mais on veut aller... on veut pousser plus loin parce qu'on veut vraiment référer les gens le plus possible à aller voir les sites, et les lacs turquoise ont fait fureur, là. Dans les deux dernières années, on en a entendu énormément parler au bureau d'information touristique, beaucoup d'appels aussi à ce sujet-là.

LE COMMISSAIRE :

À quel sujet? J'ai mal compris. Les lacs?

Mme HEIDI BÉDARD :

Les lacs turquoise. En fait, les haldes minières...

LE COMMISSAIRE :

Ah, turquoise, oui, O.K.

Mme HEIDI BÉDARD :

... quand elles se remplissent d'eau... Oui, ça fait vraiment...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

Mme HEIDI BÉDARD :

C'est ça quand on parle des belles photos que ça donne sur Instagram, alors c'est pour ça que les gens, ils sont vraiment de plus en plus curieux. Alors oui, c'est rendu un produit d'appel. On s'est rendu compte comment qu'il y avait quelque chose qui les attirait par rapport à ça. Alors oui, on... là, on travaille main dans la main avec le musée puis on va pousser plus loin encore pour offrir plus de produits, si possible, là.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Auparavant, juste une question tout à fait personnelle. Il y a eu quelques personnes qui nous ont... qui sont venues et nous ont fait une recommandation, une bonne suggestion de dire : « Écoutez, ça vaut la peine de survoler les haldes, ce sont des vues prenantes. » Et je me posais la question : est-ce que vous, vous offrez un service d'hélicoptère ou de petit avion, de Cessna, pour faire le tour en 15 minutes? Je serais prenant.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

C'est un produit...

LE COMMISSAIRE :

Vous avez un bel aéroport ici à Thetford Mines.

Mme HEIDI BÉDARD :

Oui.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Bien, c'est un projet -- un produit touristique qui a déjà existé...

LE PRÉSIDENT :

Puis ça n'a pas marché?

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

En fait, il faudrait poser la question directement aux promoteurs pourquoi ils ont stoppé les... ça s'appelait...

Le nom exact, est-ce que tu t'en souviens?

Mme HEIDI BÉDARD :

Non, c'est...

LE PRÉSIDENT :

En tout cas. Mais c'était juste...

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

En tout cas, c'était l'aéroport de Thetford... Grondair, en fait...

Mme HEIDI BÉDARD :

Oui, Grondair.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

... qui sont à Saint-Frédéric également. Ils ont leurs opérations à Thetford, et ils offraient... Non, L'Envolée touristique, c'était L'Envolée touristique. Pour des raisons inconnues, là, ils ont stoppé le service *at large*, là, excusez-moi l'expression. Mais probablement que leur poser la question, ils seraient prêts à offrir le service de façon particulière.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je vous pose à vous la question.

Mme HEIDI BÉDARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que...

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous pourriez faire la promotion... est-ce que vous pourriez faire la promotion, l'Office du tourisme, de ce genre d'entreprise là? Pas le prendre à votre charge, mais tenter, à travers la Chambre de commerce, à travers la Ville, de dire : « Bien, écoutez, je pense qu'on aurait besoin d'un produit d'appel additionnel, et ça, ça serait intéressant »?

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que ce serait votre rôle?

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Oui. De faire des recommandations pour favoriser certains produits, oui. C'est sûr qu'on ne peut pas nécessairement les porter tous, mais d'aider. Puis la promotion, on la fait déjà, c'est notre travail à la base.

LE PRÉSIDENT :

Merci, mesdames.

Mme GENEVIÈVE CLAVET ROY :

Merci.

Mme HEIDI BÉDARD :

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bertrand Gagné.

**SYNDICAT DE L'UPA DES APPALACHES
M. BERTRAND GAGNÉ
Mme ROSE-MARIE DUMAS ET M. GERVAIS PAQUET**

M. BERTRAND GAGNÉ :

Alors bonjour, Monsieur et Madame les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

Bon après-midi.

M. BERTRAND GAGNÉ :

Mon nom est Bertrand Gagné, je suis président du Syndicat local de l'UPA des Appalaches. Mes collaborateurs sont madame Rose-Marie Dumas, agente en aménagement, et monsieur Gervais Paquet, agent syndical au Syndicat de l'UPA des Appalaches.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Alors, d'abord, le Syndicat de l'UPA des Appalaches... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] de certaines communautés. »

Cependant, afin d'éviter les conséquences négatives d'un tel projet sur le secteur agroalimentaire, il est important de considérer les éléments suivants.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « ... l'historique du secteur agroalimentaire... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] l'industrie minière était autrefois prédominante. »

À partir des années 2000, alors que la tendance à la consommation locale prenait de l'importance...

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « L'association du produit avec le territoire... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] Produits des Appalaches. »

Le secteur agricole et agroalimentaire en progression dans les Appalaches.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « ... au cours des dernières années... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] ou ailleurs sur le territoire... »

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

Je serais curieux si, dans un contexte, je dirais, d'aménagement du territoire, si on prenait une terre agricole qui est située proche d'une halde ou de plusieurs haldes, est-ce que ça s'est fait déjà d'échantillonner le sol pour voir... donc, une terre agricole qui est très, très proche des haldes en fonction des vents dominants, échantillonner le sol ou échantillonner certains légumes pour savoir s'il y avait des fibres d'amiante qui seraient déposées soit sur le sol, soit sur certains légumes, soit sur certains fruits? À votre connaissance, est-ce que ça s'est fait?

M. BERTRAND GAGNÉ :

Non, ça n'a jamais été fait.

LE PRÉSIDENT :

Non?

M. BERTRAND GAGNÉ :

Mais on reconnaît que la région des Appalaches est un milieu minier, qu'il y a de l'amiante nécessairement en sous-sol et en sous-sous-sol dans le roc, là. Lorsque, dans les millénaires, les sols

se sont formés, les rocs ont été poussés, la terre a été poussée. Nécessairement, il y a de l'amiante partout.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais... non, non, non. Je pense qu'on ne s'est pas bien compris. Ce que je... Les fibres dont je parle, ce sont des fibres qui auraient... qui se seraient érodées par voie probablement aérienne des haldes pour se déposer dans les terres les plus proches.

M. BERTRAND GAGNÉ :

Non, il n'y a pas de recherche de faite là-dessus. Pas à mon idée. Je ne sais pas si Rose-Marie a de quoi à...

Mme ROSE-MARIE DUMAS :

Non, il n'y a pas de recherche, en effet, mais c'est une des craintes des producteurs agricoles parce que la population a cette perception-là aussi, probablement, et ça crée une nuisance, finalement, pour la mise en marché agroalimentaire des Appalaches parce que les gens, ils ne savent pas nécessairement comment le territoire est fait. Bon : c'est dans la MRC des Appalaches, il y a des mines, donc possiblement qu'il y aurait de l'amiante sur les produits agroalimentaires. T'sais, c'est une perception qui est comme généralisée. J'ai l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de terres agricoles nécessairement qui font du maraîcher non plus au pourtour des mines, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme ROSE-MARIE DUMAS :

C'est peut-être plus des céréales, des foins, et caetera.

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est l'extension d'un raisonnement théorique, hein. La valorisation des matières... des résidus miniers amiantés, théoriquement, va probablement remettre en suspension quelques fibres ici et là, sans pouvoir les quantifier, mais ces fibres-là vont soit se déposer, soit se déposer dans un rayon... un court rayon ou se déposer dans un rayon plus lointain, d'où la préoccupation depuis des jours et des jours, depuis que nous avons commencé les travaux : est-ce que cette remise en suspension des fibres dans l'air peut toucher, affecter, atteindre des résidences relativement proches?

Puis le raisonnement s'applique aussi pour les terres agricoles, pour les fermiers, pour leurs animaux...

Mme ROSE-MARIE DUMAS :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

... pour... Enfin. C'est pour ça que je posais la question, mais si vous me dites : « Ce n'est pas une préoccupation, ça n'a jamais été fait », c'est correct.

Mme ROSE-MARIE DUMAS :

Bien, présentement, il n'y a pas de connaissance, c'est pourquoi aussi le syndicat appelle à des études sur ces faits-là, pour justement démystifier les appréhensions. Puis si jamais il y a réellement un risque, bien là, il y aura peut-être réajustement, ou appeler à la vigilance, justement, pour les projets de valorisation, qu'il n'y ait pas de conséquences négatives sur les champs à proximité, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

LE COMMISSAIRE :

Vous avez parlé, madame Dumas, qu'il y avait une perception négative vis-à-vis ça. Mais ça, est-ce que c'est quelque chose qui a été évalué ou c'est une impression que vous avez ou c'est...

Mme ROSE-MARIE DUMAS :

Ça n'a pas été évalué, mais c'est quelque chose qu'en tant que service aux producteurs, nous, on en a eu conscience, et la MRC aussi m'a indiqué, là, qu'elle avait eu plusieurs appels à l'époque de producteurs qui étaient concernés par ça, cette crainte-là.

LE COMMISSAIRE :

Ma dernière question : est-ce que vous avez vu des effets de... monsieur Bertrand, vous avez parlé d'une campagne, là, de promotion. On a changé, mettons c'est « Appalaches »...

M. BERTRAND GAGNÉ :

« Viandes Appalaches », oui.

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'est ça. Donc, est-ce que ça, c'est...

Mme ROSE-MARIE DUMAS :

« Produits des Appalaches »?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. BERTRAND GAGNÉ :

Oui, « Produits des Appalaches ».

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que cette campagne-là a fait -- a donné des résultats?

M. BERTRAND GAGNÉ :

Bien, les produits de la région sont plus valorisés qu'avoir le nom « Amiante » toujours au côté, là. On sait que même si c'est juste une appréhension, l'appréhension fait du chemin, et en bout de ligne, à un moment donné, c'est négatif. Alors, le fait de donner -- enlever le mot « amiante » puis on lui met le mot « Appalaches », bien, c'est plus vendeur, premièrement. C'est ça le but. Puis c'est ça le but de la chose, là.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci à vous trois.

M. BERTRAND GAGNÉ :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Nous avons trois personnes qui ont demandé de prendre la parole pour présenter l'équivalent d'un mémoire de façon orale. Donc, ces personnes auront chacune 10 minutes pour faire leur présentation.

Première personne : François-Pierre Nadeau.

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Bonjour Monsieur le président, Madame et Monsieur les commissaires.

D'entrée de jeu, je vous dirai que... je vous place dans un contexte bien simple : j'ai 71 ans et je possède une terre dans la municipalité voisine, Irlande, depuis 47 ans, d'où je peux admirer les haldes.

J'aime bien avoir de la suite dans les idées, ce qui fait qu'en guise d'introduction, je vous dirai que le 10 décembre dernier, je suis venu poser une question et j'ai obtenu une réponse de la représentante d'Environnement Canada, réponse qui m'a satisfait.

Maintenant, je m'adresse à vous directement, Monsieur le président, vous vous rappellerez qu'à cette séance, vous avez posé une question à la représentante du ministère de l'Environnement, à savoir : « Y a-t-il des normes ou des critères concernant l'utilisation de l'amiante? » Vous vous en rappelez sûrement. Et la réponse a été donnée du bout des lèvres. C'était « non ».

À la suite de ça, je me suis interrogé sur le fait que le ministère de l'Environnement... au ministère de l'Environnement, dans sa loi, le principe de l'analyse coût-bénéfice n'existe pas, n'est pas présent. Cette façon de faire, partout ailleurs utilisée, est ici au Québec occultée.

Certes, on édicte des règlements assortis d'adjectifs associés à une certaine toxicité. On nous dit ce qu'on doit faire, comment procéder pour éliminer tel ou tel autre matériau supposément dangereux, nocif, toxique. On nous parle aussi de tolérance zéro, sachant très bien qu'il ne peut y avoir de... un niveau zéro.

À titre d'exemple, nous tous présentement, pour faire une comparaison, on produit du CO₂ en parlant. On est huit milliards d'êtres humains à mettre du CO₂ dans l'atmosphère. Si d'un coup de baguette magique, du jour au lendemain, il n'y avait plus de pétrole puis il n'y avait plus de production de CO₂ par toutes les automobiles, on continuerait de produire encore du CO₂ simplement parce qu'on

respire. La tolérance zéro est donc une aberration qui ne sert qu'à entretenir une peur exagérée à l'endroit de l'amiante. D'ailleurs, on peut se poser une autre question : à qui profite cette peur?

Maintenant, lors d'analyses ou de ce qu'on appelle caractérisations des sols, on nous dit qu'on a trouvé des traces du matériau analysé. Dans le cas présent, parlons de l'amiante. Je tiens à rappeler que « traces », c'est un mot, une expression utilisée depuis plus de 100 ans dans le domaine de la chimie pour indiquer la présence d'un matériau en quantité insignifiante et inoffensive.

Je vais vous faire une comparaison bien imagée. Vous vous promenez en forêt et vous voyez des traces d'ours. Dites-vous bien qu'il n'y a aucune chance que les traces vous mordent ou vous dévorent. L'ours peut le faire, mais pas les traces.

J'en arrive à vous parler de technologie. Il y a 50, 60, 70 ans, l'extraction de l'amiante s'est faite dans des conditions non sanitaires, non hygiéniques, non écologiques. Je l'admets, les faits sont là. Mais aujourd'hui, les professions, tel le génie minier, mécanique, informatique, pour ne nommer que ceux-là, se sont grandement améliorées. On peut faire appel, aujourd'hui, à des drones et des robots. L'être humain n'a plus à être en contact direct avec le matériau, sauf dans certaines exceptions, et alors, il est muni d'une protection adéquate.

Si on pense que je nage dans la science-fiction en vous parlant de drones et de robots, je tiens à vous dire qu'il y a 500 ans, on faisait croire aux gens que la terre était plate. Aujourd'hui, au moment où je vous parle, il y a plusieurs centaines de satellites qui gravitent autour de notre belle planète pour nos téléphones, nos GPS, la météo, l'arpentage, et caetera.

Après vous avoir parlé d'analyses coût-bénéfice, de traces et de technologie, je conclus de la façon suivante en vous disant : il n'y a aucune raison technique, scientifique, sociale, économique ou sanitaire pour s'opposer à la valorisation des résidus d'amiante. Au contraire, on doit les utiliser rapidement pour créer des emplois hautement rémunérés et créer de la richesse, tant nationale qu'entrepreneuriale. On ne peut se permettre de laisser 400 milliards de dollars dormir devant nous parce que certains individus préfèrent entretenir une peur artificielle créée de toute pièce.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur.

LE COMMISSAIRE :

Bien, allez-vous-en pas, monsieur Nadeau.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur, monsieur.

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Oui, excusez. Oui.

LE COMMISSAIRE :

Vous n'êtes pas le premier... -- et là, je ne vous demande pas de répondre à ma question clairement -- vous n'êtes pas le premier qui lancez l'idée que la peur pourrait profiter à des organisations ou je ne sais pas à qui, mais quand vous dites ça, est-ce que vous avez... et je ne veux pas savoir... pas connaître votre réponse, mais est-ce que vous avez une idée précise en tête, quand vous dites...

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Puis je ne veux pas vous demander de nous le dire, là, mais c'est ça, parce que...

LE PRÉSIDENT :

Mais moi, je veux demander.

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Allez-y.

LE COMMISSAIRE :

O.K. C'est bon.

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Posez votre question directement.

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais c'est ça. Dites...

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Donc... Répétez-la.

LE COMMISSAIRE :

Donc, quand vous dites... À qui profite cette peur?

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Et donc, moi je vous ai demandé : « Est-ce que vous avez des exemples précis en tête lorsqu'on vous -- lorsque vous avancez cette affirmation-là? »

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Puis là, bien, monsieur Zayed, Monsieur le président, vous dit : « Bien, qui vous avez -- à qui vous pensez? »

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Bien, je ne nommerai pas de noms comme tels.

LE COMMISSAIRE :

Non non, non non.

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

Je vais vous dire que... Regardez bien. Je vais vous placer dans un contexte. Moi, je vous ai dit tout à l'heure que j'avais 71 ans, mais j'ai pratiqué l'architecture de paysage, notamment à la ville de Montréal, pendant plus de 30 ans, 35 ans. Et à une certaine époque, au début des années 90, a commencé la fameuse décontamination des sols, ce qui a fait qu'au tout début, on se dirait : « Ah, l'environnement, c'est important », mais le coût des parcs est passé, par exemple, de 500 000 \$ à un million de dollars du parc. Ça a doublé du jour au lendemain.

Et là, j'ai commencé à regarder comment ça se passait. Qui obtenait les contrats pour faire la caractérisation? Sur quoi est-ce qu'on se basait? Il y a quelqu'un tout à l'heure qui a parlé du parc qui a été fait qui a coûté extrêmement cher ici. Moi, j'ai vu, j'ai vu des pelles mécaniques, puis je voyais, là, je faisais 100 \$, 200 \$, 300 \$. Les... comment pourrais-je dire? Les firmes qui analysaient allaient selon certains critères de toxicité, mais sans normes du ministère de l'Environnement. On mettait des chiffres puis on disait : « Ah, bien ça, il y a présence de, il y a présence de, il y a présence de. »

Je me rappelle une fois, je devais m'occuper de la décontamination de jardins communautaires. Vous savez que les gens, bon, font pousser des légumes. Alors, on a peur que le sol soit contaminé. Dans un certain arrondissement où il y avait six jardins communautaires, trois ont été trouvés comme étant contaminés. J'étais assis à côté de la directrice... -- comment est-ce qu'on dit ça? -- de santé...

LE PRÉSIDENT :

Santé et sécurité du travail.

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

... santé et sécurité qui avait analysé les rapports. Elle s'est penchée, elle a dit : « Ce n'est tellement pas contaminé qu'on n'aurait pas... »

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas compris.

M. FRANÇOIS-PIERRE NADEAU :

« Ce n'est tellement pas contaminé qu'on n'aurait pas besoin de le faire. » Les personnes sont physiquement menacées pour qu'il y ait des gens qui aient des contrats.

Je vais vous dessiner un triangle. Il y a des firmes, il y a des contracteurs, puis il y a des sites

d'enfouissement. Au centre de ce triangle-là, il y a le ministère de l'Environnement. Faites-vous des flèches qui communiquent. C'est un véritable cartel.

Est-ce que ça vous donne la réponse?

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, c'est bon. C'est assez. C'est suffisant. Merci, monsieur.

LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Nadeau.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Sylvain Pilon.

M. SYLVAIN PILON

M. SYLVAIN PILON :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. SYLVAIN PILON :

Moi, c'est mon intervention sur la... c'est sur la perception du risque. Et dès le début, hier, de... du début des audiences pratiquement, monsieur Zayed, vous avez mentionné quelque chose à ce sujet-là, que c'était étonnant de voir que les gens de Thetford supportent l'exploitation de l'amiante ou des résidus d'amiante et ils ont plus confiance dans les politiciens de Thetford que dans le ministère des... les travailleurs ou les gens...

LE PRÉSIDENT :

Ministère de la Santé.

M. SYLVAIN PILON :

Pour la santé.

LE PRÉSIDENT :

En fait, vous faites référence...

M. SYLVAIN PILON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... aux résultats du questionnaire sur la perception?

M. SYLVAIN PILON :

Oui, oui. Et moi, j'habite... j'ai habité plusieurs... dans plusieurs endroits dans le monde, dans plusieurs... au Québec et dans le Canada et en dehors du Canada, et je ne suis pas de Thetford. J'habite maintenant juste à côté d'une halde, à Black Lake, et... pas par choix, mais j'ai abouti là. Et ça... j'ai rencontré ça depuis que je suis ici, que vraiment, là, il y a un support incroyable pour l'industrie de l'amiante puis... ils la défendent puis... t'sais, c'est : « L'amiante, ce n'est pas dangereux. » T'sais, ça me... en anglais, on dit : « Blow my mind ». Ça me... je trouve ça incroyable. Et puis ça m'a pris du temps avant d'essayer de comprendre ça.

Mais mon hypothèse maintenant, parce que j'essaie de le comprendre, puis je voyais qu'il y a bien du monde qui se grattait la tête. Et moi, j'associe ça au syndrome de Stockholm. J'ai trouvé l'expression aujourd'hui en parlant à quelqu'un de la santé, t'sais. Et j'ai googlé « wikipédia, syndrome de Stockholm ». Je vous donne ce qu'ils disent :

« C'est une réponse psychologique que l'on a observée quand des otages ou des victimes d'abus en viennent à éprouver des sentiments positifs ou de l'affection pour leurs abuseurs. »

Et vraiment, les gens... je pense que beaucoup de gens ont dit que les exploiters des mines d'amiante, au début, vraiment, il n'y avait aucune... aucun regard pour la santé du monde. C'était, t'sais... aucune mesure de production -- de protection : « allez-y, t'sais, empêchez ça ». Le gars, t'sais, ça lui tombe sur la tête ou, t'sais, tu déneiges ton auto en été, t'sais, puis *let's go*. Il y avait une demande incroyable, puis t'sais, on va en pulvériser de la roche, et tout ça.

Et c'est sûr que les gens... t'sais, puis c'était un monopole, pratiquement, là, t'sais. C'était 90 %, qu'ils disent, l'activité économique, là, les mines d'amiante. Alors, si tu avais quelque chose de négatif à dire sur l'amiante, là, tu n'étais plus dans la *game* pantoute, t'sais, parce que le conformisme, c'est très fort, hein? T'sais, quand tu détonnes un peu, comme là... Est-ce que j'espère que vous allez regarder s'il y en a qui ne m'envoie pas des tomates ou des oeufs pourris, là, parce que je suis persuadé que ça ne fait pas l'affaire de bien du monde, mais...

LE PRÉSIDENT :

Je peux vous dire, jusqu'à maintenant, en tout cas dans la salle ici, tout le monde a été très civilisé.

M. SYLVAIN PILON :

Super. Et je compte sur vous de m'avertir. Mais c'est ça. Moi, je le vois comme ça. Et... parce que c'est un produit toxique. C'est sûrement... c'est fantastique, c'est un produit fantastique. Je suis certain, et les gens l'ont dit, c'était fait... malheureusement, c'est venu tard, mais ils l'ont fait d'une façon sécuritaire à un moment donné. Mais pendant trop longtemps, ils ont abusé, ils en ont mis partout, puis là, c'est ça, on est pogné avec ça, puis là, ils se disent : « Bon, bien là, il faut arrêter parce que ça... » Les coûts explosent, t'sais, de compenser les travailleurs puis les conséquences, là, d'avoir des *suits*, t'sais. Alors... mais c'est ça.

Moi, c'est comme ça que j'explique la... vous avez appelé ça « la perception des risques ». Comment expliquer que les gens vivent autour de ça puis disent : « Ce n'est pas grave. T'sais, tu peux quasiment en mettre dans ton café puis dans tes muffins puis il n'y a pas de problème »?

LE PRÉSIDENT :

Mais juste une question : pourquoi vous avez choisi, vous qui êtes si allumé là-dessus, de vivre tout à côté d'une halde?

M. SYLVAIN PILON :

Je m'attendais à ce que vous me faisiez cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, j'imagine. En fait, vous nous l'aviez presque soufflé, hein.

M. SYLVAIN PILON :

Oui. Oui, peut-être...

LE COMMISSAIRE :

J'avais appuyé sur mon bouton pour poser la même question.

M. SYLVAIN PILON :

Peut-être. Mais je m'attendais à ce que vous la posiez. Bien moi, je suis... évidemment, les gens vont évidemment réaliser que je suis supposé d'être... je suis qualifié comme un environnementaliste, un écologiste, un *troublemaker*, et moi, je voulais vivre dans le bois, puis je l'ai fait pendant quatre ans, puis je me suis fait sortir du bois. Parce qu'au Québec, on ne permet pas aux gens de vivre dans le bois, t'sais, comme des sauvages. T'sais, on vivait avec des panneaux solaires puis le captage de l'eau de pluie, mais ça, ça dérange, t'sais. Parce que moi, j'étais... je consommais vraiment très peu puis je détonnais dans le décor. Puis je me suis fait sortir de là. Mais j'ai été chanceux, je me suis trouvé une maison à 10 minutes d'où est-ce qu'est mon abri forestier dans le bois, puis je me suis trouvé une maison que personne ne voulait acheter à trois étages qui m'a coûtée 28 000 \$, t'sais.

Ça fait que c'est sûr que je suis à côté des haldes, mais bon, j'ai une maison pas chère, puis là, en hiver, je suis là, puis en été, je m'en vais dans le bois ça fait que...

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Pilon, maintenant, la question suivante, c'est : votre perception du risque d'être là, c'est quoi?

M. SYLVAIN PILON :

Bien là, j'ai 61 ans et, t'sais, je vais mourir un jour, là, je commence un peu à travailler là-dessus là, ça fait que... puis en même temps, je suis plus : « T'sais, bon, j'ai abouti ici, là », t'sais, comme, c'est la vie un peu. T'sais, je ne m'attendais pas.

Je viens de Saint-Jérôme, moi, puis... Thetford, c'était vraiment, là, t'sais, c'était la dernière place au monde où tu veux aller, t'sais. Puis finalement, c'est vrai que les... comme les gens disent : la qualité de vie, elle est très bonne à Thetford Mines, t'sais. Moi, j'adore le Maxi, j'adore la bibliothèque du cégep, t'sais. Mais la conscience environnementale, là, n'est vraiment pas fort. T'sais, ça, c'est le côté négatif. Mais la qualité de vie est bonne. Tu vas juste autour de Thetford puis c'est plein de nature, c'est... c'est beau.

LE COMMISSAIRE :

Je répète ma question : est-ce que vous considérez que vous prenez un risque à vivre dans votre maison à côté de la halde? Parce que ça...

M. SYLVAIN PILON :

Bien moi, j'en suis venu à conclure que vivre, c'était mortel, ça fait que c'est correct, là, je vis avec ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Bien, merci beaucoup.

M. SYLVAIN PILON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Bonnie Kerr.

M. SYLVAIN PILON :

Oui, c'est ma femme. Je suis le traducteur.

Mme BONNIE KERR

Mme BONNIE KERR :

Bonjour, tout le monde. Ma langue maternelle n'est pas le français, évidemment, et c'est peut-être mon traducteur ici.

LE PRÉSIDENT :

You can speak English.

Mme BONNIE KERR :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Just for ten minutes, so it's not so bad.

Mme BONNIE KERR :

O.K. We live very close to the *haldes*, as my husband was saying, about 100 meters, and we also have the land in Coleraine, which is about five miles from the mine in Coleraine. And we bought the house in Thetford after the mine had closed, and it was very calm on... we are on the *rue du Lac-Noir*, which is at the very very very top, we have a great view of the *haldes* around and also the village.

So I am a *herborist*, I work with plants, and I am always very interested in my environment, so the first thing that I did when we bought the house is I started to just walk around the neighborhood, walk around the *haldes*, see what is there, and I found them very very... impression -- *impressionnantes*. They, *comme...*

LE PRÉSIDENT :

Impressive.

Mme BONNIE KERR :

They were -- they are very impressive, really impressive, and they remind me very much of the ecological disaster that is the tar sands, and I view them as the tar sands of the previous epic.

I find that the stories of the people who have lived here and were made sick by working with the *amiante* and by living in the neighborhood really sad and really touching, and that the company was so greedy and *mépris* to help these people is really... my husband says it blows my mind. So it's not only the humans here that were touched by the mine, it was also the other living creatures here, obviously it's been *deforested*, the insects, the birds, the animals also had to leave the area in order for the mountains to be dug up and turned into dust. And as I was making my walk around the *haldes*, I start to see the plants that are coming back, not the plants that are planted by us to *reforest* the *haldes*, but the medicinal plants that the Earth herself is putting now in the areas that are somewhat fertile. And so, I see -- start to see colonizing species, like poplar, and poplar is a plant that is healing to humans, it heals our skin and it's also a pain killer, and it's doing that also to the earth around the *haldes*, it also heals the earth in that way. I also see the *bouleau*, the *bouleau* is also a painkiller and a healer, and also the

juniper, the *genièvre*, this is a plant that is really interesting that is there because it's a lung healer and a healer of the respiratory system. So, these plants are being introduced into the environment to heal us, but also heal the rest of the living creatures into the environment. These plants also, since they are colonizing plants, they also attract insects and pollinators and other animals to the area which helps regenerate the area. So the land is starting to heal itself without our intervention and I think that we should allow her to do that without stirring up the *résidus miniers* that is there.

I have observed also -- because I spent a lot of time outside -- I have observed a new activity in regard to the *résidus miniers* in Black Lake. The trucks started to go through the neighborhood much much more, and it was really evident, and they actually had to lower the speed limit on our street because the trucks were going through so fast, so many of them. So when it's dry on the *haldes* and the trucks go through those long roads, the roads are very serpentine, they go around the *haldes*, there's a lot of dust that is brought up by those trucks as they move through, and the other thing is that when it's very dry, the topography of the region -- because we are somewhat mountainous but don't have any trees as a windbreak -- there's a huge winds, and when it's dry, it picks up the dust that's lying around and just whoosh! blows it all over the area. There's also, I have noticed...

LE PRÉSIDENT :

Over your house too?

Mme BONNIE KERR :

Oh yes! Yeah, the wind is coming from mainly a westerly direction, so it comes and goes over my house as well. There was a great picture, one of the other presenters put on about the avalanches that occur in the *haldes*, and I see them, I've been there when they just swish! like a huge pile of sand or the little pieces of gravel will come down off of the mountain, and that creates quite a lot of dust too. So it's just not the fibers that are caught in those little granules, it's also the erosion over time, it's only natural that those little rocks, they get smaller and smaller and smaller, then the fibers are released and they present as microscopic dust.

LE PRÉSIDENT :

You have one minute to conclude.

Mme BONNIE KERR :

O.K. So it's in...

M. SYLVAIN PILON :

Conclusion.

Mme BONNIE KERR :

Conclusion. So, what I recommend is that we find a way, if possible, to stabilize the *haldes* so we don't have these large avalanches coming down, restore the nature, if it's possible, or let the nature restore herself, stop all the activity on the *haldes* and let the Earth heal herself from this great wound. And as far as the social situation of stopping the economic activity around the *amiante*, I have really found in my life now, of 61 years, the incredible adaptability and genius of the human, and I believe that if we do not allow that activity, they will find something else and they will find something perhaps better, that they never even thought of in their life. So, I don't view stopping this economic activity as the end of the world.

LE PRÉSIDENT :

Thank you.

LE COMMISSAIRE :

Thank you.

LE PRÉSIDENT :

Well, just one -- to finish with one question, it's the same question that we asked to your husband : are you aware to live just beside asbestos...

M. SYLVAIN PILON :

Residue.

LE PRÉSIDENT :

... tailing?

Mme BONNIE KERR :

« Aware »?

M. SYLVAIN PILON :

Around... surrounded by asbestos residue.

Mme BONNIE KERR :

Um... I'm not so afraid of it when it's not being moved and there's not activity there. I mean, of course, there's going to be some things like the avalanches and such.

LE PRÉSIDENT :

No no, not for this kind of accident. I'm speaking about...

M. SYLVAIN PILON :

For your health.

LE PRÉSIDENT :

... you said that when it's too windy, you have a lot of dust coming to your house...

Mme BONNIE KERR :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... so you're exposed to this...

Mme BONNIE KERR :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... to this dust. So, including to this dust, you have some fiber...

Mme BONNIE KERR :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... asbestos fiber, so I'm just asking : are you aware about that?

Mme BONNIE KERR :

Yes, and this... it's been great, this commission has really made me aware of so many other things, that I really have enjoyed the two days that I have come, and also the... my husband came to the previous one and I got a full report...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme BONNIE KERR :

... on all of those too. So, I've been much educated by this whole experience and I really appreciate it.

M. SYLVAIN PILON :

It's called acceptance.

LE PRÉSIDENT :

Yeah, yeah, this is what I understood.

LE COMMISSAIRE :

That's fine. O.K. You answered my question, thank you.

LE PRÉSIDENT :

So, thank you very much.

Alors, ceci met fin à la quatrième séance d'audience publique... Oups, on me dit d'attendre.

O.K. Monsieur Bérard, vous avez droit à vous prévaloir du droit de rectification. Donc, ce sont des éléments de fait, s'il vous plaît.

M. GUY BÉRARD

M. GUY BÉRARD :

Oui, sans problème. Les camions, lorsqu'ils marchent sur les routes, ce sont des routes stériles. Il n'y a pas d'amiante, parce qu'on ne peut pas faire des chemins sur l'amiante dans les mines.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. GUY BÉRARD :

C'est bon? Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Donc, ceci met fin à la quatrième séance et à notre séjour à Thetford Mines. La commission va poursuivre ses travaux demain soir à 7 h à Asbestos.

Bonne fin de journée à tout le monde et merci d'avoir participé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 FÉVRIER 2020 À 19 H

Nous, soussignées, ROXANNE VEILLEUX et ISABELLE GOYETTE, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Roxanne Veilleux

Roxanne Veilleux, s.o.

Isabelle Goyette

Isabelle Goyette, s.o.